

# Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RÉD. ADM. et PUBL. Le Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél réd (039) 310 88, tél adm et publ (039) 310 87 CCP 23 513  
 Lausanne: Saint Pierre 1, tél (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél (022) 32 47 40 CCP 12 7715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4 -  
 3 mois Fr 11.-, 6 mois Fr 22 - 1 an Fr 44 - LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

## APRÈS LA GUERRE DU LAIT DES EXPLICATIONS DE RENÉ FELBER

Le problème des excédents laitiers a figuré parmi les principales préoccupations des Chambres fédérales durant leur dernière session. Au Conseil national, la charge de rapporteur romand était assumée par un nouvel élu, notre ami René Felber, président de la commune du Locle. Ce dernier surmonta avec aisance les nombreuses difficultés et embûches inhérentes à une tâche délicate entre toutes. Nous avons pensé qu'il était utile de mettre à contribution les connaissances de René Felber afin d'apporter une information plus large à nos lecteurs, car nous ne devons pas oublier que la solution adoptée par le pouvoir législatif fédéral pourra peut-être mettre fin à l'actuelle crise de surproduction laitière, mais qu'elle n'exercera aucune influence sur les solutions des problèmes fondamentaux de l'agriculture suisse.

Nous avons d'abord demandé au maire du Locle de dire les incidences de la surproduction laitière sur les finances fédérales:

La mise en valeur de la production laitière est une source de dépenses estimées à 232,7 millions de francs dans le budget établi pour 1968. Il était prévu de les couvrir à raison de 56,5 millions de francs par le rendement des taxes à affectation spéciale et de 50,7 millions de francs par les producteurs, au moyen de la retenue. Le solde de 125,5 millions de francs, soit plus de la moitié des dépenses totales tombait ainsi à la charge des ressources générales de la Confédération. Il ressortait toutefois du message que le montant porté au budget ne correspondait plus à la réalité. Les dépenses s'élèveront en fait à 270 millions de francs au moins par suite des campagnes de vente de beurre à prix réduit lancées le 18 janvier 1968. M. Schaffner a même laissé entendre que ces dépenses pourraient en définitive atteindre quelque 333 millions de francs si de nouvelles campagnes devaient être décidées ou si les campagnes en cours

devaient être prolongées. Le Conseil fédéral en a conclu que le montant couvert à l'aide des ressources générales de la Confédération dépassait ainsi la limite supportable. C'est pourquoi il proposait de reviser l'arrêté sur l'économie laitière de 1966.

Alors, pourrais-tu préciser en quoi consistaient les mesures proposées par le Conseil fédéral?

L'arrêté fédéral sur l'économie laitière de 1966 permettait d'affecter à la couverture des dépenses résultant du placement des produits laitiers, des montants financiers complétant ceux que prévoit la loi sur l'agriculture, car ces derniers se sont révélés insuffisants dès 1965.

L'article 2 de cet arrêté réglait le calcul de la participation des producteurs de lait commercial aux pertes. Le législateur voyait dans cette participation un moyen d'orienter la production.

L'article 3 disposait quant à lui que la participation des producteurs doit être assurée par la perception d'une taxe conditionnelle, plus connue sous le nom de retenue, dont il fixe le maximum. Ce maximum est à l'heure actuelle de 3 ct.

Or, il ressortait du message du Conseil fédéral que la part des dépenses normalement à la charge des producteurs pourrait fort bien s'élever à 90 millions de francs ou plus pour la période de compte 1967/1968, alors que le rendement de la retenue atteindrait 57 millions de francs dans l'état actuel des choses.

Du fait de la situation régnant dans les secteurs de la production et du placement, l'arrêté sur l'économie laitière de 1966 ne permettait donc plus d'assurer la participation des producteurs qui découlait des dispositions de ce même arrêté. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral proposait de relever le maximum de la retenue et de le porter à 6 ct. Un tel relèvement ne permettrait toutefois d'assurer que 88 millions de francs

au plus pour la période de compte en cours.

Les Chambres ont finalement décidé de limiter le maximum de la retenue à 5 ct. au lieu des 6 proposés. Quelles vont être les conséquences de cette décision?

Il est possible que la décision de ne retenir qu'un montant inférieur retarde le ralentissement souhaité de la production laitière, donc que le frein soit bien moins puissant. En d'autres termes, l'orientation vers des formes de production mieux adaptées aux possibilités d'écoulements risque d'être plus lente.

Mis à part cette augmentation de la retenue, le Conseil fédéral n'a-t-il pas proposé d'autres mesures?

En effet, il a élaboré un programme en sept points, qui atténuera sensiblement les conséquences financières d'une retenue accrue, sans lui enlever sa capacité d'orienter la production. Ce programme prévoit un accroissement de 20% des contributions aux détenteurs de bétail bovin des régions de montagne et une révision de la loi sur la vente des bestiaux d'élevage et de rente, qui étendrait aux régions contiguës à celles de montagne le bénéfice que ces dernières retirent des campagnes d'élimination du bétail. En outre, le Conseil fédéral envisage de prendre éventuellement une série de mesures propres à favoriser l'extension des cultures, notamment de céréales fourragères et de maïs. Les dépenses supplémentaires qu'entraîneraient le programme en sept points s'élèveraient à 27 millions de francs, soit à la moitié du rendement de la majoration de la retenue initialement prévue. On peut donc dire que le Conseil fédéral a fait un pas à la rencontre de l'agriculture.

Le groupe socialiste avait-il une position particulière dans ce débat laitier?

(Suite en dernière page)

### Vers la démission de M. A. Novotny



Les leaders syndicaux tchécoslovaques ont adressé, mercredi soir, un appel au président Antonín Novotný pour lui demander de démissionner. La lettre ouverte qui lui a été remise a également été lue par le speaker de Radio-Prague. C'est au cours de la séance de la Commission de l'industrie de l'Assemblée nationale qu'un député slovaque, M. Michal Chotar, a demandé d'examiner la question du retrait de confiance au président Novotný. Selon le député Chotar, le « président Novotný a perdu la confiance de la population et son retrait de la scène politique est réclamé par tous ».

## Le Conseil fédéral répond à Karl Dellberg

Pendant la dernière session des Chambres fédérales, le conseiller national Dellberg (soc., VS) avait déposé une question urgente réclamant une nouvelle compensation du renchérissement pour les rentiers de l'AVS. Il faisait valoir que l'indice du coût de la vie a augmenté de 16,5% en cinq ans, tandis que les rentes de l'AVS n'ont été majorées que de 10%.

La réponse du Conseil fédéral, publiée mercredi, est la suivante: « L'indice national des prix à la consommation a augmenté jusqu'à fin février 1968 de 16,8% depuis l'entrée en vigueur de la sixième révision de l'AVS, le 1<sup>er</sup> janvier 1964, et de 8,7% depuis l'introduction des prestations complémentaires le 1<sup>er</sup> janvier 1966. Le 1<sup>er</sup> janvier 1967, tous les bénéficiaires de rentes ont obtenu une compensation du renchérissement s'élevant à 10% de leur rente, si bien qu'il reste aujourd'hui 6,8% qui ne sont pas compensés. Etant donné que cette amélioration des rentes n'a pas été prise en compte comme augmentation du revenu chez les bénéficiaires de

prestations complémentaires, ceux-ci ont pleinement profité, eux aussi, de cette compensation du renchérissement.

» Le maintien du pouvoir d'achat des rentes AVS et AI a été, de tout temps, un but particulièrement important de la politique du Conseil fédéral. Grâce aux révisions successives de l'AVS, on est même parvenu à accorder aux bénéficiaires des améliorations sensibles: Depuis l'introduction de l'AVS, en effet, les prix sont montés d'environ 45%, mais les rentes ont augmenté de 120% en moyenne. Etant donné cette avance des augmentations de rentes par rapport au mouvement des prix, on peut raisonnablement ajourner jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1969 une nouvelle compensation du renchérissement, cela d'autant plus que la septième révision de l'AVS proposée par le Conseil fédéral doit amener, pour cette date, une augmentation des rentes de 25% qui accentuera encore l'avance des rentes sur l'augmentation des prix.

## Cela s'est passé dans notre pays

### Bâle: Résultats définitifs des élections

Les résultats définitifs du renouvellement du Grand Conseil de Bâle-Ville, fort de 130 membres, sont les suivants:

- Parti socialiste: 36 (42) perte 6.
- Parti chrétien-social: 20 (19) gain 1.
- Alliance des indépendants: 19 (11) gain 8.
- Parti libéral-bourgeois: 19 (18) gain 1.
- Parti radical-démocratique: 19 (25) perte 6.
- Parti du travail: 8 (8) sans changement.
- Parti évangélique-populaire: 5 (5) sans changement.
- Mouvement contre la surpopulation étrangère: 2 (0) gain 2.

**BALE: A propos d'un meurtre.** — L'enquête sur le meurtre d'Alfred Zürcher, cet homme de 42 ans qu'on a retrouvé assassiné dans les toilettes à Bâle, se poursuit de façon très active. Le jeune Hongrois Eugen Racz, arrêté vendredi, a été maintenu en détention. Les soupçons qui pèsent sur lui se sont en effet renforcés.

Le chef de la police criminelle de Bâle-Ville a déclaré mercredi que jusqu'ici, le public avait fourni plus de 400 renseignements au sujet de cette affaire.

**LIESTAL: Le suffrage féminin.** — Le Grand Conseil de Bâle-Campagne a accepté mercredi, en première lec-

ture, le projet d'introduction du suffrage féminin sur le plan cantonal. Il s'agit en fait d'une loi d'application, le principe ayant déjà été approuvé en votation populaire. Mais le corps électoral sera de nouveau appelé à se prononcer.

**SOLEURE: La lutte contre la rage.** — Le Conseil d'Etat du canton de Soleure vient d'ordonner de gazer tous les terriers de renards et de blaireaux dans les régions de Balsthal, Olten, Gösigen et Doneck. Cette opération devra s'effectuer du 1<sup>er</sup> au 30 avril, et fait partie de la lutte contre la rage.

**BALE: Un souteneur condamné à cinq ans de réclusion.** — Un souteneur âgé de 47 ans a été condamné à cinq ans de réclusion par un tribunal bâlois. C'était la troisième fois qu'il comparait devant la justice pour le même délit. Il fut condamné en 1956 à trois ans de réclusion et divorça alors de sa femme, qu'il avait livrée à la prostitution. Ayant purgé sa peine, il épousa une jeune fille de 14 ans sa cadette et celle-ci dut l'entretenir en recourant à ses charmes. Ce fut alors en 1962, une condamnation à quatre ans de réclusion. Libéré en 1966, le souteneur retomba aussitôt dans son vice, sa femme lui gagnant sa vie en travaillant honnêtement le jour et autrement la nuit. Tout aussi obstiné que le prévenu, le tribunal poursuivit la progression à raison d'une année supplémentaire à chaque récidive: cette fois, ce sera cinq ans...

**LOI SUR LE TABAC.** — Le Conseil fédéral a fixé au 19 mai la date de la votation populaire sur la loi sur le tabac. Approuvée le 5 octobre 1967 par les Chambres, cette loi fait l'objet d'un référendum lancé par la maison Denner, appuyé par 55 000 signatures. La disposition visée est celle qui maintient jusqu'en 1973 la protection des prix de détail des cigarettes. De la vis de Denner, cette protection est anticonstitutionnelle.

**BRIGUE: Verra-t-on des lynx en Valais?** — On se souvient qu'il y a vingt ans un «lynx» qui n'était en définitive qu'un vulgaire loup d'une voracité rare avait semé un brin de terreur dans les villages valaisans de montagne et alimenté durant de longs jours la chronique des journaux de l'époque. Il est beaucoup question ces temps dans les milieux valaisans de la chasse d'une proposition qui a été faite par l'Inspection fédérale de la chasse à Berne de lâcher quelques spécimens de lynx authentiques dans la sauvage forêt d'Aletsch dans le Haut-Valais.

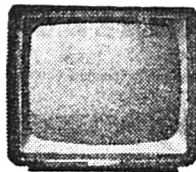
**SAMEDAN: Enseveli sous un wagon.** — Un accident mortel s'est produit mardi après midi, sur le chantier de construction de l'usine électrique Valember dans les Grisons. Un train formé de trois wagons effectuait une manœuvre, lorsque pour des raisons indéterminées l'un des wagons s'est renversé et a enseveli sous son chargement un ouvrier italien. Le malheureux qui a été transporté à l'hôpital de Samedan est mort peu de temps après.

**GENÈVE: Lutte contre la discrimination.** — Le Bureau international du travail vient de publier un manuel consacré à la lutte contre la discrimination dans le travail. Ce manuel montre que la discrimination est un mal répandu, dont les manifestations varient selon les pays.

**LE DÉLÉGUÉ DE HANOI ET LA CROIX-ROUGE.** — M. Mai van Bo s'est entretenu mercredi matin avec le secrétaire central de la Croix-Rouge suisse, le professeur H. Haug. L'entretien a porté sur les possibilités d'une aide humanitaire de la Suisse aux populations victimes de la guerre au Vietnam du Nord. M. Haug a insisté sur la ferme intention de la Croix-Rouge suisse et du gouvernement fédéral d'accorder cette aide aussi bien à Hanoi qu'à Saigon. Un premier envoi de matériel sanitaire d'une valeur de 250 000 fr. a été adressé à Hanoi, où il a dû arriver mercredi.

**ARBON: Découverte macabre.** — Un pêcheur d'Arbon a découvert dans ses filets le corps d'un noyé. Il a fait appel à la police du lac de Constance, qui est parvenue à repêcher le cadavre, celui d'une femme de Rorschach, âgée de 50 ans, qui avait disparu il y a plusieurs années déjà.





## LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

### A la radio

**Jeudi 21 mars 1968**  
**SOTTENS.** — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Inf. 17.05 Actualités universitaires. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.35 Revue de presse. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 La Suisse de A jusqu'à Z. 20.00 Magazine 68. 20.20 Micro sur scène. 21.10 Figures oubliées de l'histoire suisse. 21.40 «Chronoclasme», pièce. 22.10 Jazz d'avant-garde. 22.35 Médecine. 23.00 Ouvert la nuit. 23.25 Miroir-dernière.

**Second programme de Sottens.** — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.20 Inf. locales. 20.30 Masques et mus. 21.15 Sauve qui peut! 22.00 Chasseurs de sons. 22.30 Jeux du jazz.

**BEROMUNSTER.** — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Pays et gens. 10.05 Mus. de chambre. 11.05 Radio-orch. 12.00 Memento touristique. 12.40 Rendez-vous de midi. 13.50 Bourse. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Orch. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

### A la TV romande

**Jeudi 21 mars 1968**  
**Troisième chaîne.** — 16.30 Route du jeudi. 18.50 Chemins de la vie. 19.20 Maison de Toutou. 19.25 Actualités régionales. 19.40 «Manon des Sources», feuilleton. 20.00 Actualités. 20.35 Un contre tous. 21.30 Emis. médicale. 22.30 Actualités.

**Deuxième chaîne.** — 18.15 Conservatoire des arts et métiers. 19.40 Kiril le clown. 19.45 Actualités. 20.00 Trois petits tours. 20.05 16 millions de jeunes. 20.35 «Le Mandarin merveilleux», ballet. 21.15 «Prison sans barreaux», film. 22.50 «La Promesse», film. 23.15 Actualités.

### A la TV française

**Jeudi 21 mars 1968**  
**Troisième chaîne.** — 16.30 Route du jeudi. 18.50 Chemins de la vie. 19.20 Maison de Toutou. 19.25 Actualités régionales. 19.40 «Manon des Sources», feuilleton. 20.00 Actualités. 20.35 Un contre tous. 21.30 Emis. médicale. 22.30 Actualités.

**Deuxième chaîne.** — 18.15 Conservatoire des arts et métiers. 19.40 Kiril le clown. 19.45 Actualités. 20.00 Trois petits tours. 20.05 16 millions de jeunes. 20.35 «Le Mandarin merveilleux», ballet. 21.15 «Prison sans barreaux», film. 22.50 «La Promesse», film. 23.15 Actualités.

**Vendredi 22 mars 1968**  
**Troisième chaîne.** — 12.30 Paris-Club. 13.00 Actualités. 15.05 TV scolaire.

**Deuxième chaîne.** — 14.00 Conservatoire des arts et métiers.

**Vendredi 22 mars 1968**  
**SOTTENS.** — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 Piano. 9.15 Radioscolaire. 9.45 Concerto. 10.00 Inf. 10.05 Pages de Chopin. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Pages de Chopin. 11.00 Inf. 11.05 Spécial-neige. 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Memento sportif. 12.35 10-20-50-100. 12.45 Inf. 12.55 «Méditerranée», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Radioscolaire. 14.45 Pour les enfants sages! 15.00 Inf. 15.05 Concert.

**Second programme de Sottens.** — 12.00 Midi-mus. 12.30 Discophiles 1968. 14.00 Musik am Nachmittag.

### CONVOICATIONS DU PARTI

#### CANTON DE GENÈVE

**RIVE GAUCHE:** Assemblée générale. — Jeudi 21 mars, à 20 h. 30, Terrasse. Election du nouveau comité.

**LANCY:** Assemblée générale. — Jeudi 21 mars, à 20 h. 30, Café Beau-site, chemin de la Vendée au Petit-Lancy. Exposé de Willy Donzé, conseiller d'Etat. Invitation cordiale à tous les responsables des autres sections et des élus.

**COMMISSION CULTURELLE.** — Importante séance, samedi matin 23 mars à 9 h. 30, Café Brazil, place Cornavin 2, 1<sup>er</sup> étage (entrée par l'allée).

**COMITÉ DIRECTEUR.** — Séance, lundi 25 mars, à 20 h. 30, à la Terrasse, Longemalle 8. Les membres du bureau sont convoqués pour 20 h.

**COMMISSION SOCIALE.** — Séance mardi 26 mars, à 18 h. 30, à la Terrasse, Longemalle 8. Les sections locales doivent envoyer un ou deux délégués.

**JEUNESSE SOCIALISTE:** Assemblée générale annuelle. — Vendredi 22 mars, à 20 h. 15, au Café Brazil, place Cornavin. Rapports, programme d'action et élection du Comité directeur.

#### CANTON DE VAUD

**LAUSANNE:** Assemblée générale ordinaire. — Jeudi 21 mars, à 20 h. 15, Maison du Peuple, salle N° 4. Présence indispensable des mandataires. Ordre du jour: 1. Communications adhésives; 2. Examen des rapports; 3. Budget 1968-1969; 4. Vérification des comptes de la caisse de propagande; 5. Elections; 6. Jubilaires; 7. Dernières sessions du Grand Conseil (mai-septembre) par R. Lamberg.

#### VEVEY: TRÈS IMPORTANT.

— La distribution du journal à tous les ménages aura lieu comme prévu **SAMEDI 23 MARS PROCHAIN**, selon avis aux dévoués distributeurs. Des voitures seront à disposition pour la répartition au domicile de chaque distributeur, dans la matinée du samedi, dès 9 h.

Comité et Commission politique.

#### CANTON DE NEUCHÂTEL

**NEUCHÂTEL:** Groupe des députés socialistes neuchâtelois. — Séance le jeudi 21 mars, à 20 h., au 1<sup>er</sup> étage du Buffet de la Gare de Neuchâtel.

**LA CHAUX-DE-FONDS:** Groupe de couture des femmes socialistes. — Jeudi 21 mars, à 14 h. 30, à la Maison du Peuple.

**NEUCHÂTEL:** Assemblée ordinaire du parti. — Vendredi 22 mars 1968, à 20 h. 15, à l'Hôtel City (1<sup>er</sup> étage). Ordre du jour: élections communales.

**DOMBRESSON.** — Jeudi 21 mars, à 20 h., François Blum, secrétaire général du PSN. Bon connaisseur de ce pays, vous parlera de: «Israël aujourd'hui». Entrée libre.

**LA CHAUX-DE-FONDS:** Groupe des conseillers généraux. — Séance vendredi 22 mars, à 20 h., à la Maison du Peuple. Ouverte à tous les membres du parti.

**DISTRICT DE BOUDRY.** — Réunion du comité, des députés et des présidents de section, le samedi 23 mars, à 14 h., au Café de la Vigne, à Cormondrèche. Ordre du jour: suite de la préparation des élections communales.

**NEUCHÂTEL:** Comité de section élargi. — Réunion lundi 25 mars, à 20 h. 15, à l'Hôtel City (1<sup>er</sup> étage, petite salle).

## D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

### Football

## COUPE D'EUROPE DES CHAMPIONS

# REAL MADRID ET JUVENTUS qualifiés

Ainsi, depuis hier soir, on connaît tous les clubs qualifiés pour les demi-finales de la coupe d'Europe des champions. En effet, si l'on connaissait deux élus, à savoir Manchester United et Benfica Lisbonne, en revanche, on ne savait pas qui, d'Eintracht Brunswick ou de Juventus Turin d'une part, de Real Madrid ou de Sparta Prague d'autre part, seraient qualifiés. Cette fois, c'est fait. La Juventus a battu Eintracht Brunswick, 1-0, alors que Real Madrid n'a perdu que par 2-1 à Prague, ce qui lui permet de conserver l'avance au score acquise lors du match aller à Madrid (3-0).

Real Madrid, Juventus, Benfica et Manchester United disputeront donc les demi-finales de la coupe d'Europe des champions dont le tirage au sort aura lieu aujourd'hui à Prague.

Hier soir, au Wankdorf de Berne,

l'arbitre était M. Dienst, de Bâle. Les 45 000 personnes ont assisté à la qualification de la Juventus, assez péniblement il est vrai. 1 à 0, tel fut le score.

La Juventus doit sa qualification à un exploit du Suédois Magnusson (qui ne peut jouer qu'en coupe d'Europe), mais aussi au métier de sa défense, au sein de laquelle Berclino fut le meilleur (il neutralisa totalement l'avant-centre allemand Saborowski). L'ailier Menichelli fut aussi parmi les meilleurs de son équipe, alors que Del Sol et Chineshino furent beaucoup plus utiles en défense qu'en attaque.

Les Allemands ont souffert de l'absence d'Ulsass en attaque et ils n'ont pas réussi à exploiter leur supériorité territoriale. La décision est intervenue après 56 minutes de jeu, le Suédois Magnusson dribblant succes-

sivement Schmidt, Moll et Baese et battant Wolter d'un tir croisé.

A Prague, à la mi-temps de la rencontre Sparta-Real, la situation des Madrilènes paraissait grave. Les Tchecoslovaques menaient en effet par 2-0 et les Madrilènes allaient être contraints de jouer à dix à la suite de l'expulsion d'Amancio, l'auteur des trois buts du match aller. Malgré un but de Sparta, les Madrilènes resserrèrent encore leur défense en seconde mi-temps, mais ils ne manquèrent aucune occasion de contre-attaquer. C'est ainsi que Genton put réduire l'écart et assurer ainsi la qualification de son équipe, à la 58<sup>e</sup> minute. Dès ce moment, en effet, les Tchecoslovaques, découragés par ce but réussi contre le cours du jeu, se montrèrent moins pressants, de sorte que les Madrilènes purent maintenir le score de 2-1 pour Sparta

## LA COUPE DES VAINQUEURS DE COUPE LYON ET STANDARD DE LIÈGE ÉLIMINÉS

Pour la coupe des vainqueurs de coupe, deux matches très importants ont eu lieu hier soir, puisqu'ils ont désigné deux demi-finalistes.

Dans un match d'appui à Hambourg, Olympique lyonnais (qui avait accepté de se déplacer dans cette ville) a été battu, 2-0, par le S.V. Hambourg et se trouve ainsi éliminé. Cette rencontre s'est jouée devant 50 000 spectateurs. Les Lyonnais ont été généralement dominés par une formation allemande plus puissante et plus à l'aise sur la pelouse mouillée. Sans l'excellente partie fournie une fois de plus par le gardien Chauveau, les Lyonnais auraient sans doute été battus plus nettement encore. Avec Chauveau, l'arrière central Leborgne a également été parmi les meilleurs joueurs sur le terrain, mais il n'a pu empêcher les efforts

constants des vainqueurs de la coupe d'Allemagne de porter finalement leurs fruits.

Pour sa part, l'A.-C. Milan a battu le Standard de Liège, 2-0, au San Siro, devant 45 000 spectateurs. Les leaders du championnat d'Italie ont amplement mérité leur succès, ouvrant le score dès la troisième minute de jeu par Prati. La supériorité technique et tactique des Milanais ne fit que s'accroître au cours de la première mi-temps, qui vit le gardien belge Nicolay se mettre en évidence à plusieurs reprises. Il détourna notamment en corner un pénalty qui, il est vrai, avait été mal tiré par Rivera. Ce n'est qu'à la reprise, à la 47<sup>e</sup> minute, que Rivera, se rachatant de son erreur précédente, aggrava la marque. Par la suite, les Liégeois dominèrent plus souvent

mais sans parvenir à surprendre une défense milanaise regroupée devant son gardien.

Dans cette coupe des vainqueurs de coupe, Bayern Munich, Hambourg et l'A.-C. Milan sont qualifiés pour les demi-finales. Cardiff City et Torpedo Moscou devront disputer un match d'appui.

### Tout savoir sur le football

● A Berne, en lever de rideau de Juventus-Eintracht Brunswick, une sélection de jeunes joueurs de talent de la ligue nationale a battu l'équipe réserve des Young-Boys par 4-1. Cette rencontre, jouée sur le terrain annexe, sous un éclairage médiocre, a un peu passé inaperçue. Les réservistes bernois ont fourni une bonne résistance en première mi-temps, mais, par la suite, la sélection a imposé assez facilement sa supériorité technique et sa plus grande expérience due au fait qu'elle disposait de plusieurs joueurs tenant déjà des rôles en vue dans des clubs de ligue nationale. Les buts ont été marqués par Jeandupeux (27'), Balmer (44'), Agostini (65') et Trincher (75') pour la sélection et par Demeladena (12') pour les réservistes bernois. Les jeunes talents jouaient dans la composition suivante: Lipawski (Ston); Agostini (Chiasso), Anderregg (Thoune), Galli (Chiasso), Guyot (Servette); Zahnd (Thoune), Coreggioli (Chiasso); Schneberger (La Chaux-de-Fonds), Balmer (Thoune), Jeandupeux (La Chaux-de-Fonds) et Renfer II (Bienna). Sont entrés en seconde mi-temps: Donzé (La Chaux-de-Fonds), Trincher (Ston), Emarsi (Servette), Pescador (Thoune) et Oewray (Xamax).

## Cyclisme LE TOUR DE ROMANDIE

Les organisateurs du Tour de Romandie ont fait connaître hier soir le parcours de l'édition 1968. Il comprendra quatre étapes, avec un total de 811,4 km. Au cours de ces quatre étapes, les coureurs devront escalader trois cols: le col des Étroits (1153 m. d'altitude), celui des Pontins (1080 m.) et enfin le col des Mosses (1445 m.).

Le Tour de Romandie partira le 9 mai de Genève pour Boncourt, terme de la première étape, avec passage à Morges, Cossonay, Orbe, Yverdon, le col des Étroits, Fleurier, La Brévine, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Saignelégier, Porrentruy et Boncourt, soit 233 km.

Vendredi 10 mai, les coureurs arriveront à Bulle, après avoir passé à Porrentruy, les Rangiers, Delémont, Moutier, Tavannes, Tramelan, le Mont-Crosin, Saint-Imier, le col des Pontins, Dombresson, Valangin, Neu-

châtel, Morat, Fribourg et Bulle, soit 195 km.

La troisième étape aura lieu samedi 11 mai. Depuis Bulle, ce sera l'ascension du col des Mosses, puis Aigle, Saint-Maurice, Sion et Sierre, soit 133 km. L'après-midi aura lieu l'étape contre la montre, Sierre-Supercrans, soit 18 km. 345 de montée.

Enfin, de Montana-Crans, les coureurs partiront pour Genève, terme de la dernière étape, soit un total de 232 km., en passant par Sion, Martigny, Monthey, Montreux, Cheseaux, Cossonay, Aubonne, Burtigny, Gingins, Mies, Versoix, Bellevue, Genève.

Jacques Anquetil a fait ses offres pour participer à ce tour. Mais, pour l'instant, les organisateurs y renoncent, étant donné que les sommes articulées par le champion français dépassent de loin les possibilités d'une épreuve helvétique. R. Dérans.

## La servante du docteur

Simple histoire par Urbain Olivier

57

Théophile raconta au docteur, presque dans les mêmes termes, la conversation qu'il avait eue avec Elisa. Quand il eut fini:

— C'est très bien, dit M. Argozat. Je m'attendais à la réponse qu'elle vous a faite, car c'est une fille vraiment distinguée et très sage. Mais il y a d'autres questions à examiner, soit pour elle, soit pour vous. Pour elle, il y a sa mère, à qui elle passe la moitié de ses gages, afin que la pauvre femme ait le nécessaire. Si Elisa se marie, il faut qu'elle puisse continuer, et cela ira en augmentant, à mesure que viendront les années. Avez-vous pensé à cela?

— Non; je l'ignorais; mais rien ne sera plus facile. Je ferai une pension convenable à Mme Morins.

— Parfaitement. Vous êtes un homme géné-

reux et délicat, qui comprend les circonstances du prochain. Maintenant, voyons un peu ce que dit le vieux cœur.

Après un moment d'examen, auquel succéda une auscultation régulière de la poitrine, le docteur dit gravement:

— Assez d'hommes se marient dans le même état que vous. La poitrine est bonne, bien que le côté gauche soit un peu déprimé, l'épaule étant plus saillante; mais il y a quelque chose au cœur que je ne m'explique pas encore très bien. Toutefois, je persiste à penser que ce n'est pas un mal organique. La gêne qu'il éprouve de temps à autre, lui vient d'une cause qu'il faut découvrir et combattre. Nous en viendrons à bout; ce n'est point quelque chose qui menace la vie. Avec une disposition pareille, on peut arriver à quatre-vingts ans. Vous n'avez jamais eu d'enflure aux jambes?

— Non, monsieur.

— Oui, on voit qu'elles sont sèches. Cependant, je crois qu'il serait bon d'attendre longtemps, je veux parler de huit ou dix mois, même d'une année, avant d'allumer le flambeau de l'hyménée, comme disait Hippocrate.

— Je puis attendre le temps que vous jugerez nécessaire.

— Et moi, mon cher monsieur Caux, pensez-vous qu'il ne me faudra pas prendre patience aussi, et même plus longtemps que vous? Mais non; mon reste de vie sera probablement court. J'ai fait mon compte et, au premier jour, je vais mettre ordre à mes affaires. Sans être prophète, sans empiéter sur les droits de l'Éternel qui m'a donné l'existence et à qui je dois la rendre, j'ose dire que je mourrai comme mon père est mort;

et j'ai déjà dépassé l'âge qu'il avait lorsqu'il fut rappelé subitement.

Si Elisa se décide en votre faveur, je ne prendrai probablement pas une nouvelle domestique. Où trouverais-je sa pareille? Vous avez bien pu juger qu'il n'y en a pas deux. Si donc elle devient votre femme, je resterai seul, comme ci-devant, à moins qu'elle ne me procure une personne capable de la remplacer. Mais si vous m'en croyez tous les deux, il faut attendre au moins une année avant que vous uniez.

— Je vous suis, cher monsieur, bien reconnaissant de tout ce que vous avez l'obligeance de me dire et de me conseiller. Pourrai-je continuer à être reçu dans votre maison?

— Pour des consultations médicales, tant que vous voudrez. Pour voir Elisa, cela dépendra de sa réponse. Je la laisse libre. Je me mets bien à votre place, puisque, moi aussi, je me suis marié, mais à trente-cinq ans seulement, à mon retour du Midi et de l'Espagne. A trente-cinq ans, c'est déjà un peu tard, quand on est comme vous fils unique et qu'on a de la fortune. Il vaut mieux s'établir sept ou huit ans plus tôt. Toutefois, si les célibataires ne goûtent pas les joies du foyer conjugal, ils n'éprouvent pas non plus les amertumes de la séparation. Allez causer encore un moment avec Elisa, pendant que je réfléchirai à ce que vous pourriez prendre pour chasser ces diables de soubresauts et les intermittences.

La prescription étant écrite, le docteur rappela Théophile, qui vint aussitôt, reçut l'ordonnance, et, comme à l'ordinaire, posa un écu sur le tapis de la table.

— Non, dit M. Argozat; point de paiement

(A suivre)



Editorial

FAIRE FACE

N'est-il pas étonnant que dans notre monde, où le profit est roi, les professionnels font figure d'accusés et les amateurs sont considérés comme les seuls vrais « purs » ? Il est vrai qu'un compte rendu paru récemment dans notre journal, à propos de l'Eglise nationale protestante de Genève, contenait cette affirmation: « Le temps de l'amateurisme est passé. » C'est aussi notre avis et on doit avoir le courage d'affirmer que l'amateurisme et le système de milice dont nous sommes si fiers en Suisse contribuent à rendre plus difficile la recherche de solutions aux problèmes si complexes qui se posent en toujours plus grand nombre.

Plusieurs événements ont provoqué notre réaction. Il y a d'abord eu les polémiques en Suisse romande au sujet de l'élection par la Croix-Rouge suisse d'un président rétribué pour son travail, à temps partiel. Vinrent ensuite les discussions relatives aux Jeux olympiques et à l'amateurisme de façade que l'on prétend respecter. Suivirent les débats aux Chambres fédérales où certains députés ont critiqué les méthodes de travail et la composition du Comité international de la Croix-Rouge dont les membres sont jusqu'ici restés fidèles aux principes du début. Citons encore la décision du Conseil d'Etat vaudois, le 3 novembre 1967, de désigner un organe de coordination de trois membres, ne touchant dans la règle aucune rétribution, pour préparer l'installation de l'Université à Dorigny et la réaction du « Bulletin patronal vaudois » de février 1968: « Reste à savoir si les trois personnalités choisies — et très bien choisies — qui assument en d'autres lieux des tâches et des responsabilités fort lourdes pourront exercer, en plus et gratuitement, la direction de l'immense entreprise de Dorigny. »

L'amateur a moins bonne réputation si l'on consulte le dictionnaire: « Personne qui cultive un art, une science, pour son seul plaisir (et non par profession); athlète, joueur qui pratique un sport sans recevoir de rémunération directe; telles sont deux des définitions du « Petit Robert », alors que les autres sont soit péjoratives soit inadéquates à notre propos. Nous affirmons que même l'amateur éclairé a peine à se mesurer au professionnel. Au surplus, l'amateur ne peut renoncer à une rétribution que parce qu'il dispose de ressources suffisantes ce qui en fait plutôt un conservateur et un conformiste de nature.

Pour faire face à cette conception largement répandue que l'on peut se contenter de « miliciens » il serait utile de rechercher tous les inconvénients du système et de les opposer aux avantages qu'avancent ses partisans. Nous affirmons que l'amateurisme provoque un gaspillage d'énergies dépensées en vain, qu'il contribue à faire retomber sur un petit nombre de gens « dévoués » ce qui devrait être assumé par tous ceux qui bénéficient des avantages du système. En bref, l'amateurisme est souvent un élément favorisant le désintéressement et il peut être un élément d'éloignement de la démocratie.

La réplique viendra sûrement: mais c'est un système bon marché. Oui, à condition de ne pas faire un compte économiquement exact transformant en unités comparables le temps passé à des travaux volontaires et celui consacré à des travaux rétribués. On verra alors que c'est souvent une illusion de croire que le volontariat est bon marché. Simplement on a éliminé dans un cas le signe monétaire comme les statisticiens du revenu national ne prennent pas en considération le travail de la mère au foyer, qui n'est pas rétribuée, alors que le salaire de la femme de ménage est pris en considération.

Sachons abandonner l'amateurisme dans tous les secteurs où seul le professionnalisme permettra de faire face avec efficacité aux défis de notre temps.

CHARLES-F. POCHON.

La démocratisation du plan

Nous estimons intéressant de reproduire le passage suivant de la déclaration commune de la Fédération de la gauche démocratique et du Parti communiste français rendue publique à la fin février:

La démocratisation du plan s'établit:

1) Sur des objectifs répondant aux besoins sociaux du pays et sur des moyens adéquats;

2) Sur l'intervention des travailleurs et des consommateurs aux différents niveaux et aux différentes étapes (conception, élaboration, exécution et contrôle). Le plan porte sur cinq ans. Il met en forme les différents aspects de la politique économique globale et leur donne la cohérence indispensable.

Cette politique se fixera parmi ses premiers objectifs la réduction des dépenses militaires par la suppression de la force de frappe, dont les installations seront reconverties à des fins pacifiques, et par la diminution de la durée du service militaire obligatoire.

La politique agricole du pouvoir démocratique sera fondée sur la coopération, la modernisation, l'amélioration des conditions de la vie rurale et sur une juste rémunération du travail paysan.

Le but recherché sera la modernisation des structures en vue de la parité économique et sociale des travailleurs agricoles avec ceux du monde industriel et commercial, sur le plan à la fois des charges, des revenus, des moyens de participation et de l'accès aux biens collectifs.

La politique régionale doit faire face au sous-développement d'une grande partie du territoire national, considérablement aggravé par la politique gaulliste.

Intégrée au plan, elle poursuivra l'amélioration de l'agriculture et l'industrialisation de ces régions, ce qui implique:

- Une politique des revenus agricoles permettant l'élévation du niveau de vie;
- Une politique des structures agricoles visant à développer en particulier les coopératives de production et une politique des structures industrielles à créer;
- Des mesures favorisant le développement de l'infrastructure commerciale et artisanale indispensable;
- Une politique de l'emploi freinant

le processus qui vide ces régions de leur population.

Cette action ne se conçoit pas sans de profondes modifications structurelles ni sans l'aide puissante de l'Etat, dans la rigueur financière et à l'exclusion de tout artifice monétaire.

Elle doit s'accompagner d'une certaine décentralisation politique et financière, du renforcement démocratique des institutions communales, départementales et régionales.

La participation à la gestion de l'entreprise publique et nationalisée permet aux travailleurs de défendre leur statut et d'établir leurs droits, de peser sur l'orientation de l'activité de l'entreprise. Elle implique l'élargissement des pouvoirs syndicaux et des comités d'entreprise. Elle se traduit par la présence dans le conseil d'administration des représentants de l'Etat, des travailleurs et des usagers ou consommateurs; elle s'établit sur le principe de l'autonomie de gestion.

Dans l'entreprise privée les droits de contrôle des travailleurs et la préparation à leurs responsabilités futures s'établissent par la généralisation des comités d'entreprise, l'extension de leurs attributions et la liberté de fonctionnement des syndicats. Ils impliquent l'ouverture des comptes des entreprises.

Les représentants des deux formations réaffirment que la participation effective des masses (travailleurs ou consommateurs) aux différentes activités de la vie professionnelle et nationale, de l'entreprise, de la localité, de la région ou de l'Etat constitue un principe, un objectif et un moyen de la démocratie.

Dans le domaine des échanges internationaux, les deux formations, reconnaissent l'intérêt d'étendre les échanges et la coopération au plus grand nombre de pays possible, quel que soit leur système social.

Les problèmes posés du point de vue économique et social par les relations entre les pays d'Europe sont examinés dans la partie traitant de la politique étrangère.

Le plus riche

Une question et la réponse lues, il y a un certain temps dans l'hebdomadaire « Jeune Afrique »:

Valentin Palouma, Bambeby, Sénégal.

Les Ivoiriens disent que leur pays est le plus riche d'Afrique. Mais les Sénégalais, les Gabonais, les Camerounais, les Guinéens disent la même chose. Finalement, je me demande à quel pays d'Afrique le terme de « sous-développement » peut s'appliquer.

Le terme de sous-développement s'applique encore hélas! à tous les pays africains sans exception. Quand des ressortissants de certains pays africains vantent « les richesses de leur patrie », de toute évidence, il ne peut s'agir que d'un état de prospérité relative ou de richesses potentielles: du sous-sol généralement.

Pour l'exploitation de ces produits, ces pays dits « riches » sont obligés de faire appel à des capitaux étrangers, à des techniciens étrangers. Ces matières premières sont acheminées ensuite vers l'Europe où elles sont transformées en produits finis qui seront vendus aux pays producteurs de matières premières à des prix élevés. C'est le cycle du sous-développement, sous-développement qui se traduit aussi, nous y insistons, par l'absence ou l'insuffisance de cadres autochtones.

LES TÂCHES DE L'AELE

LES EFFETS DE LA DIVISION ECONOMIQUE DE L'EUROPE

Les statistiques du commerce pour l'ensemble de l'année 1967 seront disponibles d'ici quelques semaines, mais on estime d'ores et déjà que la croissance pour l'année sera de l'ordre de 9 à 10%. Pendant les neuf premiers mois de 1967, les exportations de l'AELE à destination de la CEE ont reculé de 2% par rapport à la période correspondante de 1966. Par ailleurs, les importations de l'AELE en provenance des pays de la CEE ont accusé une augmentation de 3,5% seulement, alors que l'accroissement annuel moyen était de 9,4% entre 1959 et 1966.

Avec les droits de douane entièrement supprimés depuis la fin de 1966 dans l'AELE et avec une seule étape à franchir encore avant leur élimination dans la CEE, l'Europe occidentale fait maintenant l'expérience des conséquences funestes de la division économique entre les deux groupements. Selon toute vraisemblance, les tendances qui se sont fait jour en 1967 continueront tout au long de 1968 et iront en s'accroissant dans les années à venir.

UN DESAPPOINTEMENT PARTAGÉ PAR TOUS LES PAYS DE L'AELE

C'était précisément pour éviter de payer le prix élevé de la séparation que plusieurs nations de l'AELE ont accompli des démarches pour l'ouverture de négociations avec les communautés européennes. Les autres pays de l'AELE avaient accordé tout leur appui aux efforts de leurs partenaires. C'est lors de la réunion ministérielle de l'association à Lausanne, en octobre dernier, que ces démarches ont été discutées pour la dernière fois au sein de l'AELE et c'est alors que les ministres « ont réaffirmé la détermination de leurs gouvernements de continuer à travailler pour la vaste intégration de l'Europe ». Ils ont déclaré ensuite être « unanimes à désirer que les négociations commencent prochainement et qu'elles soient menées à une rapidité et heureuse conclusion ».

Tous les pays de l'AELE partagent donc la déception de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Norvège et de la Suède qui se sont vu refuser pour l'instant la possibilité d'ouvrir

des négociations avec le Marché commun. En effet, si ces négociations avaient débuté et si elles avaient abouti à des accords satisfaisants, des arrangements adéquats auraient certainement été trouvés aussi pour les autres nations de l'AELE.

L'AELE a toujours eu pour objectif une vaste intégration de l'Europe. Lors des réunions successives des ministres de l'AELE, les Etats membres ont exprimé leur conviction selon laquelle l'Europe ne réalisera toutes ses possibilités que si l'on met fin à sa division économique. Or, les brillantes espérances caressées non seulement par les gouvernements, mais également par les milieux des affaires et par l'opinion publique dans toute la Zone de libre-échange, ces espérances ont été ruinées. Les démarches auprès des communautés ont abouti à une impasse et, pour l'instant, il est impossible d'en prédire la durée.

Dans les semaines qui ont suivi la réponse négative du Conseil des ministres de la CEE, les porte-parole gouvernementaux et les commentateurs, dans les pays de l'AELE ou de la CEE, ont pris soin de souligner les éléments positifs de la situation. Tout d'abord, aucun des Six n'a d'objection de principe à l'admission de nouveaux membres. Empêcher le début des négociations n'est qu'un simple désaccord sur la procédure. Par ail-

leurs, les Six ont décidé que les demandes de négociations resteront à l'ordre du jour du Conseil des ministres. Quant aux nations candidates, elles ont, pour leur part, déclaré ne pas retirer leurs demandes.

LES TACHES DE L'AELE

Dans le grand débat qui a lieu actuellement pour l'ajournement d'une solution, des voix s'élèvent au sein de l'AELE sur les tâches qu'il faudrait lui confier. En fait, quelques tâches formidables attendent déjà l'AELE. Depuis un certain temps, elle s'est engagée dans un programme de travail plus complexe que le démantèlement tarifaire et de contingent et qui comprend tous les problèmes pouvant être classés sous le titre « règles de concurrence ». Lors de leur dernière réunion, les ministres de l'AELE ont décidé d'accorder la priorité des priorités à la réduction des obstacles techniques aux échanges interzone.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'AELE est prévue pour le mois de mai, à Londres. A ce moment, on aura certainement une vue plus claire des perspectives et du délai nécessaire pour sortir de l'impasse. L'occasion devrait alors se présenter de discuter de l'extension éventuelle du champ ouvert à la coopération inter-AELE.

(« EFTA-Bulletin », février 1968.)

Accord germano-suisse



Récemment, Suisses et Allemands se sont réunis pour discuter de l'établissement de nouvelles listes de marchandises ainsi que de la circulation des marchandises entre les deux pays. A cette occasion, un douzième protocole complémentaire de l'accord commercial a été signé. Notre photo montre le chef de la délégation suisse, l'ambassadeur Jolles (à gauche) et M. E. Emmel, du Ministère allemand des affaires extérieures.

Quelques livres

Nous avons sur notre pupitre quelques nouveaux livres que nous tenons à présenter à nos lecteurs en nous réservant d'y revenir ultérieurement, car tous méritent non seulement une lecture attentive, mais aussi une relecture.

L'Homme en situation industrielle<sup>1</sup>

Deux auteurs, le professeur Philippe Muller, de l'Université de Neuchâtel, et le professeur Paul Silberer, conseiller d'entreprise à Lausanne, ont rédigé un manuel de psychologie industrielle dont l'utilité est certaine à l'heure où l'activité industrielle touche toujours plus de personnes. La bibliographie est abondante puisqu'elle occupe quinze pages uniquement pour les ouvrages cités dans le texte, à l'exception de références de culture générale.

Citons le dernier paragraphe en formulant le même vœu que les auteurs: « Par le portrait du psychologue industriel, nous sommes parvenus au terme de notre enquête sur la psychologie industrielle. L'ordre que nous avons imposé à ces développements ne doit pas faire illusion. La discipline est mouvante. Elle est ouverte sur les progrès de la psychologie et sur les changements rapides de la technique industrielle. Elle n'a pas une théorie englobante, unique, dont on pourrait partir pour en déduire toutes les applications. Il est plus important d'y définir une orientation; cela ne peut être, à notre avis, que la combinaison de deux attitudes: l'attitude scientifique, procédant de proche en proche, de problème partiel en problème partiel, investissant chacun d'un réseau conceptuel rigoureux, cherchant la voie de l'objectivité et de l'expérience, allant sans cesse de l'affirmation à la vérification, avançant ainsi, année après année, dans un esprit à la fois ambitieux et modeste — et l'attitude humaine voyant toujours l'homme dans le travailleur et l'humain dans le travail. Nous aimerions que ce livre donne le goût à ses lecteurs d'entrer dans cette voie, et d'y rejoindre la pléiade, toujours plus nombreuse, de chercheurs et de praticiens soucieux par l'application de la science contemporaine d'humaniser la situation industrielle qui est devenue le destin de notre société. »

L'Exode des Cerveaux<sup>2</sup>

« Du 24 au 26 août 1967 s'est tenue dans les locaux du Centre de recherches européennes, au Château de Vidy, à Lausanne, la première conférence internationale d'experts non gouvernementaux consacrée à l'étude de l'« hémorragie de matière grise ». Des professeurs d'université et des spécialistes venant de dix pays et de cinq continents ont présenté des travaux et participé aux discussions. C'est ainsi que commence le recueil des travaux de la conférence de Lausanne réunis par MM. Walter Adams, professeur à Michigan State University, et Henri Rieben, professeur à l'Université de Lausanne. C'est un fort volume qui se termine par un programme d'action dont nous citons les points essentiels: hausser les salaires, réformer les structures salariales, accroître les chances professionnelles, accroître la réceptivité au changement, restructurer les investissements en matière d'éducation et rationaliser la politique de l'emploi, promouvoir l'intégration économique et résister à la balkanisation politique, éliminer les discriminations et le fanatisme, abolir les restrictions monopolisatrices dans les pays d'immigration.

Il n'y a rien de très nouveau et c'est regrettable qu'il faille encore rappeler de tels principes en 1968, ce qui signifie que les responsables croient encore que tout finira par s'arranger sans réformes de structures. Dommage!

Manuels de technique bancaire<sup>3</sup>

Trois des cinq manuels destinés spécialement aux candidats à la maîtrise fédérale viennent d'être réédités. Ils intéresseront certainement tous ceux qui désirent apprendre à mieux connaître le travail des « gnomes » de Zurich et des employés de nos caisses d'épargne et de nos banques cantonales.

<sup>1</sup> « L'Homme en Situation Industrielle », Editions Payot, Paris.  
<sup>2</sup> « L'Exode des Cerveaux », Centre de recherches européennes, Lausanne.  
<sup>3</sup> « Economie bancaire générale », de H. Baechler et A. Stampfli; « Papiers-Valuers, Titres et Documents bancaires », de M. Boemle; « Les Opérations de Banque », de H. Baechler; Editions de la Société suisse des employés de commerce, Zurich.



### La vente des épaves CFF

aura lieu au **LOCLE, SALLE DIXI**  
**samedi 23 mars 1968**  
 de 9 à 12 h. et dès 13 h. 30  
 Direction  
 du 1<sup>er</sup> arrondissement CFF



### VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

#### Mise à l'enquête publique

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957, met à l'enquête publique

le projet présenté par **IGESA** (Intercommunale Gaz-Energie S.A.) pour l'implantation de 5 nouveaux réservoirs à mazout, dont 4 de 8300 m<sup>3</sup> et 1 de 12700 m<sup>3</sup> (4<sup>e</sup> étape: extension 1968) aux **Eplatures-Grise**, au lieu dit: **LA BONNE-FONTAINE**.

Les plans peuvent être consultés au bureau de la Police du feu et des constructions, 2<sup>e</sup> étage, Marché 18, du 21 mars au 5 avril 1968.

Toute personne estimant son droit d'opposition justifié adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal, dans le délai mentionné ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAL

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 5 43 64

### ARNOLD WÄLTI

Av. Léopold-Robert 70 Jour et nuit  
 Cercuella - Formalités - Transports  
 Prix modérés

#### AUX MAGASINS DE COMESTIBLES

### Serre 59

et CHARLES-NAINE 7

IL SERA VENDU:

Truites et brochets vivants

Filets de perches

Filets de soles

Filets de carrelets

Filets de dorschs

Cabillauds

Cuisses de grenouilles

Moules

Escargots

Champignons de Paris frais

Beaux poulets de Houdan frais

Beaux poulets hollandais frais le kilo, 6.50

Beaux petits coqs du pays

Belles poules

Beaux lapins frais du pays

Se recommande:

**F. MOSER**

Tél. (039) 2 24 54

On porte à domicile

### VÊTEMENTS

Réparations

Transformations sur mesure

**MATHIEU DONZÉ**

TAILLEUR

Jardinière 15

Tél. 039/2 98 33

**FEU 18**



### von Gunten

Verres de contact

Laboratoire équipé spécialement

Faites un essai sans engagement

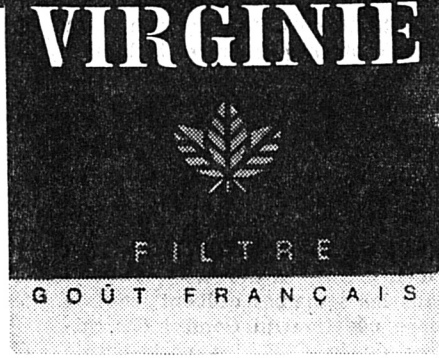
Av. Léopold-Robert 21

Tél. 2 38 05



M. Marcel Haubensak, explorateur, et son jeune guépard « Chitta »

avec ou sans filtre Fr. 1.-



Etes-vous cet homme au caractère bien trempé, à la fois énergique et sensible? Oui! alors vous apprécierez la cigarette VIRGINIE qui vous offre le plaisir d'un goût français vigoureux et la nuance d'un arôme riche et naturel.

## VIRGINIE goût français, racé, viril

## UNE BONNE PUBLICITÉ Le Peuple-La Sentinelle

## UNE BONNE PUBLICITÉ: Le Peuple — La Sentinelle

### ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

20 mars 1968

#### Promesses de mariage

Perez Francisco, garçon de buffet, et Lopez Elsa-Odila.  
 Fornasiero Angelino-Terenzo, maçon, et Schweizer Elisabeth-Arlette.  
 Brügger Alexandre-Pierre, employé CFF, et Hayoz Danièle-Paulette.

#### ÉTAT CIVIL DU LOCLE

20 mars 1968

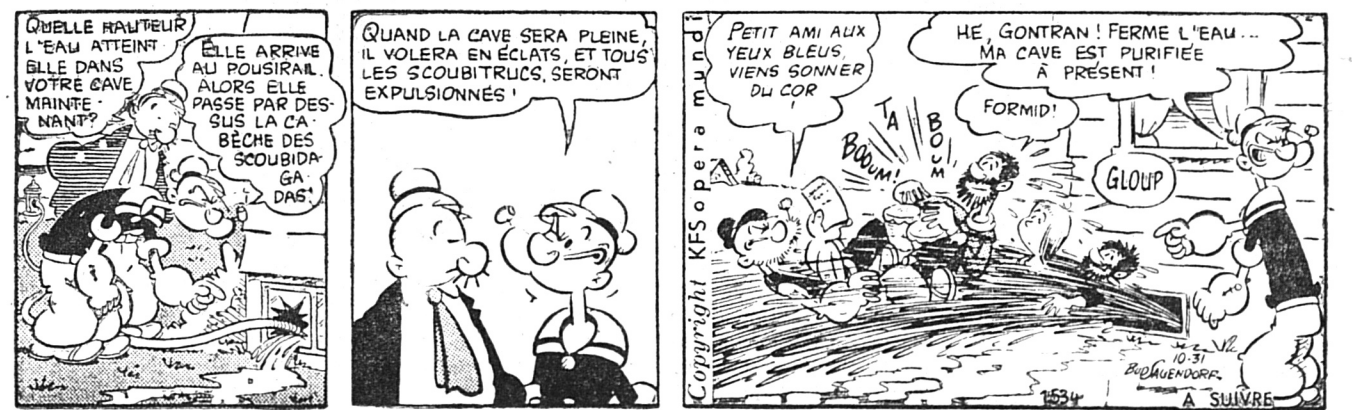
#### Naissance

Gabus Nicole, fille de Raymond, mécanicien outilleur, et d'Anne-Marie née Soltermann.

#### Décès

Vuille née Klötzli Bertha, ménagère, née le 25 avril 1907, veuve d'Henri-Léon (M.-A.-Calame 5).  
 Neuenschwander Jean, droguiste, né le 12 janvier 1907, époux d'Hélène-Angèle née Poupon (Monts 14a).

## LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA





# Ville socialiste = Cité heureuse

## Droits égaux devant la maladie

Beaucoup plus récente et plus difficile aussi qu'on ne le pense généralement est la prise de conscience de l'humanité devant le grand problème de la santé de chaque individu et du droit qu'il devrait avoir de bénéficier de tous les moyens à disposition pour prévenir, guérir et réadapter.

Il y a relativement peu d'années encore il fallait disposer de moyens financiers considérables pour recevoir, en cas de maladie, des soins autres que très courants et limités. La grande masse des gens ne pouvait être accueillie que dans des hospices, où des dizaines de lits étaient serrés les uns contre les autres dans d'immenses locaux. Un hommage de gratitude peut être rendu à la somme de dévouement dont ces lieux furent les témoins au cours des siècles et grâce auxquels les douleurs physiques et morales de tant d'êtres humains furent adoucies. Nous nous devons cependant d'utiliser ce capital d'amour de son prochain. Contrairement à ce qui a été dit quelquefois, l'établissement hospitalier moderne et les techniques médicales actuelles ne déshumanisent d'ailleurs pas les soins donnés et ne suppriment pas les contacts indispensables entre les personnes, ils leur confèrent même certainement une valeur beaucoup plus grande et une réelle efficacité.

Radio, journaux et télévision ne cessent de renseigner le public sur les possibilités énormes et constamment accrues que la science met à disposition de la médecine et de toutes ses spécialités. La valeur de ces magnifiques progrès serait bien illusoire si les espoirs qu'ils font naître dans la population étaient vains parce qu'ils ne seraient utilisables que par ceux qui peuvent en payer le prix réel, autrement dit une petite monnaie. Le droit à la santé, qui comporte beaucoup plus de choses que ce dont nous pouvons parler ici, doit revendiquer, parmi ses divers postulats, la possibilité pour chacun d'être soigné dans les mêmes conditions de confort matériel et moral avec mise à disposition des mêmes techniques, des mêmes installations et appareils, utilisation des mêmes médicaments, le tout sous la direction et la surveillance de médecins et de personnel qualifié et en nombre suffisant.

Si certaines spécialités exigent de notre part que dans des centres suffisamment équipés en personnel et en appareils très particuliers, il est, en revanche, indispensable, pour le plus grand nombre de cas, de soigner les gens le plus près possible de leur lieu de domicile et de celui de leur famille, afin d'éviter au patient et à ses proches des déplacements inutiles, toujours onéreux et souvent démoralisants.

Les techniques médicales modernes permettent de guérir plus vite, donc de raccourcir la durée de l'hospitalisation et, d'autre part, de la faire suivre des traitements nécessaires à une meilleure réadaptation à la vie normale et à l'activité professionnelle.

Pour l'accomplissement de cette tâche, le nombre des médecins sera de plus en plus insuffisant et, pourtant, nous sommes ici dans une région relativement favorisée, car il en manque actuellement plusieurs millions dans l'ensemble du monde. Le fait que l'on parle beaucoup, actuellement, des hôpitaux ne doit pas faire oublier que la tâche des omnipraticiens en ville, et plus encore dans les campagnes, est aussi ingrate qu'indispensable et que nous courons le risque d'en trouver de moins en moins alors qu'il en faudrait certainement plus. Le problème, tant de leur formation que des conditions dans lesquelles ils exercent leur activité, est donc lié à la satisfaction des besoins de la population, comme, d'autre part, la formation de toutes les catégories de personnel médical et paramédical. Il est important de ne pas oublier les sacrifices à faire aussi dans ces secteurs-là.

Les pouvoirs publics devront faire face, dans les années à venir, à la création d'institutions nombreuses et coûteuses pour que la science progresse au profit de la santé de tous nos concitoyens. Il en résultera l'obligation de plus en plus impérieuse d'un emploi particulièrement judicieux de tout ce qui sera créé. Le temps d'une espèce de concurrence en ce domaine est donc révolu; la seule issue est dans la coordination de tout ce qui est et sera fait dans un esprit de collaboration librement consentie et désintéressée.

Il nous paraît nécessaire de souligner aussi que, tant pour le bien des malades que pour le bon fonctionnement des divers établissements de soins, il faudra vouer un intérêt tout particulier au développement d'un certain nombre d'organisations extra-hospitalières. Dans ce secteur-là aussi, beaucoup de dévouement et d'esprit d'initiative ont permis d'heureux départs, mais l'appui des pouvoirs publics et une aide financière seront nécessaires pour assurer un développement suffisant et faire face à des besoins grandissants. Il s'agit, en particulier, des soins à domicile, de l'aide aux familles dont un membre est atteint par la maladie, des consultations ambulatoires dans diverses spécialités, de la création peut-être d'hôpitaux de jour.

Le traitement des malades âgés selon des conceptions modernes reste bien sûr le problème le plus urgent à résoudre. Nous manquons encore des établissements et institutions nécessaires pour éviter de les envoyer loin de leur famille et dans des lieux qui ne sont souvent ni destinés ni adaptés au traitement de leur cas particulier. C'est dans cette optique géné-

rale qu'a été conçu l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds, premier édifice indispensable dans ce vaste ensemble futur destiné au maintien et au rétablissement de la santé de tous sur pied d'égalité. Il a, en particulier, créé le confort maximum du malade dans toutes ses divisions dites de «salles communes», c'est-à-dire destinées à tout le monde. Il contient enfin, en plus de ce qui existe déjà, des possibilités de développement ou de création de tous les services qui peuvent rendre service à notre population et est apte à attirer dans notre région des médecins et du personnel de valeur.

Alors que le souci essentiel de nos concitoyens était de plus en plus de savoir si les moyens financiers de poursuivre cette tâche ne dépasseraient pas les possibilités de notre ville et si, d'autre part, ceux que frappe la maladie pouvaient payer les frais de traitement, des étapes importantes ont été franchies qui peuvent leur permettre de bien augurer de l'avenir. En effet, lorsqu'en décembre 1967 les électeurs et les électrices du canton ont voté la loi hospitalière neuchâteloise, ils ont accompli un acte social important permettant à l'Etat d'augmenter considérablement son aide financière aux hôpitaux et aux assurés des caisses mutuelles d'assurance maladie ainsi que d'ouvrir la porte au fonctionnement de tout l'appareil hospitalier neuchâtelois avec les secteurs annexes qu'il doit comporter.

La mise en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 1968 de la convention neuchâteloise d'hospitalisation, après de nombreuses années de discussions, a aussi été rendue possible par la participation financière du canton. Dès maintenant, toute personne normalement assurée contre la maladie pourra être soignée dans n'importe quel hôpital du canton, en salle commune, sans même recevoir de facture, si ce n'est pour de petits frais d'ordre tout à fait personnel, et quelle que soit la gravité de son cas. C'est le principe de la sécurité de l'individu face aux conséquences financières de la maladie qui trouve sa première réalisation importante.

L'assurance maladie reste cependant encore à perfectionner et à généraliser; elle peut l'être sur le plan cantonal, mais c'est surtout la loi fédérale qui devrait faire l'objet du prochain et principal effort.

Les forces de la gauche socialiste ont certes été les moteurs du perfectionnement réalisé; la preuve en est que les réalisations sont plus poussées là où elles sont en majorité. Il va donc de soi que c'est en les renforçant et en augmentant leur influence que cette grande œuvre, la plus marquante peut-être de notre époque, pourra être poursuivie avec tous les secteurs professionnels et économiques intéressés.

GÉRALD PETITHUGUENIN, conseiller communal.

## Salle de musique

### MARIE-CLAIRE ALAIN, ORGANISTE

Hier soir, à la Salle de musique nous avons eu le privilège d'entendre à nouveau cette brillante artiste française. Rares sont les organistes de concert, et Marie-Claire Alain, sans conteste, continue à se situer parmi les grands maîtres de cet instrument. Il est particulièrement délicat de composer un programme de concert d'orgue, et celui proposé hier fut d'un remarquable équilibre. Bach et Franck dominent le répertoire, c'est acquis. Marie-Claire Alain nous révéla un prédécesseur de Bach en la personne de Vincent Lübeck, un contemporain avec Anton Heiler, et deux œuvres nouvelles de son frère Jehan Alain: «Scherzo» et «Jardin suspendu», au côté des «Litanies» dont on ne se lasse jamais.

Il serait vain de comparer les artistes qui, depuis une douzaine d'années, ont appris l'orgue aux Chaux-de-Fonds. Disons que nous avons été subjugués par le jeu de Marie-Claire Alain, l'infinie invention et la richesse des timbres, la réussite parfaite des contrastes, la puissance alternant avec les voix les plus douces. Tout cela avec la plus grande simplicité, comme il sied aux grands.

### M. Bory, un grand conférencier

Sur les plans purement oratoire et visuel, c'est en apothéose que se sont terminées les conférences du mardi. En effet, M. J.-R. Bory, conservateur du château de Coppet, est un orateur aux dons tout à fait exceptionnels pour nos climats où l'art de Démosthène ne brille pas, on le sait, d'un éclat particulier. D'autre part, les projections — selon le système fondue-enchaînée — que nous a présentées M. Bory étaient d'une qualité rare. Sur ces deux plans, ce fut donc parfait.

Reste le plan historique. Bien sûr, M. Bory est ce qu'on appelle une «calure» dans ce domaine et nous ne saurions songer un instant à discuter sa merveilleuse érudition. Il nous a paru toutefois que le conservateur de

D'aucuns se plaignent que les programmes de la Société de musique sont trop sages et manquent d'audace. Hier soir, grâce à Marie-Claire Alain, le père Bach et César Franck étaient tout rajeunis, encadrés de nouveaux visages, qui ont plu à un public enthousiaste. D.

**FIDÉLITÉ A LA POLICE.** — Mercredi 20 mars, à 16 h., une brève cérémonie, présidée par le capitaine Marendaz, commandant de police, était organisée à la salle de cours de l'Hôtel de Ville, pour fêter deux sous-officiers méritants. G. Petithuguenin, directeur de police, a remis la gratification réglementaire au sergent Georges Wulleumier, qui depuis 25 ans œuvre utilement dans l'intérêt de la ville. Les collègues par la voix de leur président M. R. Perrinquet lui ont offert un cadeau de fort belle venue.

Au cours de cette réunion, le capitaine Kohler, chef du détachement des premiers secours, a également eu le privilège de remettre au sergent P. S. Jean Gammeter, la channe pour 20 ans de service effectué dans le détachement des premiers secours.

Coppet a une vision d'homme de droite de l'histoire. Le portrait qu'il a tracé du «Roy Soleil», comme le dit très justement notre consœur de l'«Impartial», était plus une œuvre d'art qu'un document historique. C'est-à-dire que le conférencier s'est contenté de peindre Louis XIV, selon les schémas les plus classiques, les plus rebattus. Il n'a pas cherché à le replacer dans le contexte socio-économique de l'époque. En tant que socialiste, nous l'avons regretté. Mais c'est tellement beau l'Histoire en images d'Epinal! R.

N. B. — Cette conférence était organisée par la Commission scolaire, en collaboration avec Coop-Loisirs.

## Le Locle

### Problèmes scolaires

Sous les auspices de l'Ecole des parents et du Groupe des mères, M. Jean Marti, inspecteur des écoles, a parlé de ce sujet à la Salle des musées. L'avenir de notre génération réserve à nos jeunes un avenir d'une diversité inconnue pendant des siècles, dit l'orateur. Si les moyens audio-visuels sont les instruments modernes d'information, l'école demeure encore la seule institution qui forme les élèves.

Une innovation de la réforme scolaire neuchâteloise, c'est l'orientation des élèves à la fin de la cinquième année. Actuellement, l'accès à l'école secondaire n'est plus le privilège d'un clan ni d'une classe sociale. La capacité réelle de l'enfant est le seul critère d'orientation de celui-ci. Au cours de nombreuses années, les tests d'examen ont été expérimentés, remaniés, améliorés au fur et à mesure des découvertes de la psychologie moderne. Ces tests sont aussi mis en application durant le temps passé à l'école secondaire, afin d'orienter les élèves vers les classes gymnasiales ou vers les écoles techniques.

Jean Piaget, notre éminent psychologue et mathématicien, insistait dernièrement, lors d'une conférence, sur l'importance de l'enseignement de la logique et des notions qualitatives pour un apprentissage bien compris des mathématiques.

Pour l'apprentissage correct d'une langue, la technique moderne des linguistes développe toujours plus les sujets adaptés au langage usuel des enfants. On ne se contente plus de modèles classiques et de littérature spécialisée. On s'efforce de prendre, comme base de départ, le niveau réel de l'esprit de l'enfant.

Pour les sciences naturelles, on multiplie les occasions de contact avec les plantes, les fruits, les animaux, etc. La vue l'ouïe, le toucher et l'odorat sont des auxiliaires importants pour le développement et l'assouplissement de l'esprit.

Pour les classes préprofessionnelles, on prévoit une diffusion toujours plus large des techniques artisanales modernes. Les élèves pourront se familiariser avec les propriétés naturelles de certains matériaux, comme la porcelaine, le plastique, le cuir, le bois, les étoffes. Un outillage adéquat permet de tirer le meilleur profit pos-

sible des techniques modernes. Dans notre canton, une collaboration intercommunale est en train de mettre sur pied des écoles préprofessionnelles. Des moyens de transport appropriés sont déjà mis en service, d'autres le seront prochainement, pour amener les enfants dans ces nouveaux centres scolaires.

Pour la formation des enseignants, dit l'orateur, notre pays est en retard sur les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS. Un effort immense est demandé à nos enseignants. Ils doivent non seulement apprendre à apprendre, mais aussi et surtout développer leur plasticité intellectuelle, de manière à pouvoir utiliser toutes les formes des possibilités humaines des élèves. D'ici à 1972, tous les cantons suisses auront uniformisé leurs conditions d'entrée à l'école. Tous les enfants entreront en classe en automne. D'autre part, l'école romande est en bonne voie. Un cheminement plus long, mais néanmoins réel, se fait aussi sur le plan fédéral. J. B.

#### MÉMENTO LOCLOIS

CINEMA LUX: 20.30, «Les Grandes Vacances».  
CINEMA CASINO: 20.15, «La Mélodie du Bonheur».  
PHARMACIE D'OFFICE Pharmacie Moderne.  
(Dès 21 h., le No 17 renseignera.)

#### CHRONIQUE JURASSIENNE

**MOUTIER: Un second refus.** — M. J. Bandelier ayant refusé d'entrer au Conseil municipal, le deuxième des viennent-ensuite, M. A. Dünner, 37 ans, fabricant, devait reprendre le siège vacant qui revient au Parti libéral. M. Dünner à son tour, vient d'adresser un certificat médical à l'appui duquel il demande au Conseil municipal de le dispenser de siéger à l'Hôtel de Ville.

Si le préfet accepte cette requête, ce serait le troisième des viennent-ensuite qui serait élu, M. Christian Müller, représentant.

**BIENNE: Fusion chez les socialistes.** — Les sections du Parti socialiste de Bienne-Boujean et de Bienne-Mâche ont décidé, lors de leurs assemblées générales, leur fusion en une section «Bienne-Est». Le Parti socialiste de Bienne en plus de la section de langue française, n'aura plus que trois sections de langue allemande: Bienne-Madretsch, Bienne-Ville et Bienne-Est.

#### CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

#### Les élections communales

Contrairement à ce qui avait été prévu à l'époque, les élections communales pour la période administrative 1968-1972 auront lieu les 18 et 19 mai 1968. Ce changement de date est dû au fait qu'un scrutin fédéral est prévu pour le 19 mai.

**CERNIER: Abus de confiance.** — Une affaire d'abus de confiance qui porte sur 7000 fr. a été découverte dans le Val-de-Ruz. Elle a abouti à l'arrestation d'un chauffeur-livreur de Cernier, Y.-L. B., 1953, qui est accusé de s'être approprié d'une somme de 7000 fr. appartenant à ses employeurs. Il a été écroué mercredi dans les prisons de La Chaux-de-Fonds.

#### Jeunes rives: Renvoi

Le Conseil général, réuni mercredi soir, en séance extraordinaire, a décidé, par 19 voix (socialistes et quelques libéraux) contre 17, de renvoyer à une commission le projet d'aménagement des terrains gagnés sur le lac à l'est de la ville (Jeunes Rives). Nous y reviendrons.

#### AU TRIBUNAL DE POLICE.

Le Tribunal de police a siégé hier sous la présidence de M. Rognon. Il a prononcé les condamnations suivantes:

M. S., 1903, manœuvre, à un mois d'emprisonnement moins 22 jours de préventive sans sursis et 180 fr. de frais, par défaut, pour filouterie d'auberge et mendicité.

M. V., 1922, polisseur, La Chaux-de-Fonds, à 4 jours d'emprisonnement sans sursis et 136 fr. de frais pour ivresse au volant et infraction à la LCR.

J.-M. G., apprenti coiffeur, La Chaux-de-Fonds, à 7 jours d'emprisonnement sans sursis pendant trois ans et 35 fr. de frais pour vols.

H. T., 1920, cuisinier, actuellement sans domicile connu, à un mois d'emprisonnement, peine réputée subie par la détention préventive et 290 fr. de frais, par défaut, pour infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants.

R. G., 1938, garde forestier, La Chaux-de-Fonds, à 5 jours d'emprisonnement sans sursis, 50 fr. d'amende et 115 fr. de frais, pour ivresse au volant et infraction à la LCR.

D. M., manœuvre, La Chaux-de-Fonds, à 5 jours d'emprisonnement

avec sursis pendant deux ans et 35 fr. de frais pour vols.

M. D., 1912, menuisier, Les Bois, à 500 fr. d'amende et 105 fr. de frais pour ivresse au volant et infraction à la LCR.

#### COMMUNIQUÉ

Ce soir, jeudi, au Théâtre: Jean Davy et sa compagnie jouent pour votre plaisir «Monsieur Turcaret», de Lesage. Un spectacle de choix.

#### CARNET DU JOUR

##### Cinéma

PALACE: 20.30, «Les Amours d'une Blonde».  
RITZ: 20.30, «Ni vu...ni connu».  
EDEN: 20.30, «Monsieur le Directeur général».  
SCALA: 20.30, «Millie».  
CORSO: 20.30, «Les Ogresses».  
PLAZA: 20.30, «Mes Funérailles à Berlin».

##### Divers

THÉÂTRE: 20.30, «Monsieur Turcaret».  
MUSEE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00 expositions G. Mathieu et G. Novelli.

##### Pharmacie d'office

Pharmacie Carievaro, av. Léopold-Robert 81. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

#### AUVERNIER: Un tram déraillé.

Une motrice de la Compagnie des tramways de Neuchâtel a déraillé hier, peu après midi, entre Auvernier et Colombier.



## GENÈVE

## Au Conseil municipal de Genève

- Un boni de 6,3 millions
- Hygiène et confort au stade de Champel
- Cuisines dans les écoles
- Christian Grobet méchamment pris à partie.

La séance du Conseil municipal de mardi soir n'a pas pu épuiser l'ordre du jour, et pourtant les discussions furent longues, et parfois hargneuses.

En début de séance, M. Picot annonce que l'emprunt de 5 1/4 % lancé par la ville a été largement souscrit. Christian Grobet (soc.) pense que cet emprunt aurait pu être souscrit à de meilleures conditions, la ville de Zurich ayant pu obtenir 5 %.

## UN BONI PRÉVU D'AVANCE

Puis M. Picot, conseiller administratif, annonce le résultat de l'exercice 1967, qui présente un boni de recettes sur les dépenses de 6 millions 363 862 fr. 39. Il s'établit de la manière suivante :

- plus-value des centimes ordinaires : 2,6 millions ;
- taxe professionnelle fixe : 889 900 fr. ;
- intérêts sur placements de la ville : 820 299 fr. ;
- intérêts sur les capitaux investis : 502 102 fr. ;
- taxes d'empiètement sur voie publique : 84 392 fr.

On note également une dépense inférieure aux prévisions : le traitement du personnel : 800 000 fr.

Le Conseil administratif propose la répartition suivante de ce boni, qui est accueillie favorablement par tous les partis :

- allocation spéciale et modification des primes d'ancienneté aux fonctionnaires : un million ;
- fonds pour la construction de HLM : deux millions ;

— réserve de grands travaux d'urbanisme et d'équipement : 3,3 millions ;

— fonds de secours : 63 862 fr.

Le million destiné aux fonctionnaires sera attribué selon un pourcentage progressif du salaire, commençant par 5 % à la dixième année et finissant à 100 % (treizième mois) dès la vingt-neuvième année. De plus, une prime supplémentaire de 2,5 % pourrait être versée dès juillet de cette année, portée à 5 % dès janvier 1969.

Ch. Grobet, pour la fraction socialiste, se félicite de ce boni et de son attribution. Il rappelle que déjà en décembre, le Parti socialiste avait prévu qu'il y aurait un plus-value et pour cette raison il s'était opposé à la perception de centimes additionnels. M. Gilliéron (PdT) va dans le même sens.

## LA SEPTIÈME FANFARE

Lors d'une séance consacrée au budget, Ch. Grobet avait proposé un amendement prévoyant une subvention pour six harmonies de la ville faisant partie de la Fédération des fanfares, de 10 000 fr. L'amendement fut accepté. Il paraît alors, d'après le président Aubert (lib.) que Ch. Grobet aurait ajouté une septième fanfare à la main, sur la liste. Plusieurs orateurs dont M. Pochon (chr.-soc.) et M<sup>me</sup> Girardin prennent à partie le conseiller socialiste, en l'accusant presque de tromperie. Il n'en est évidemment rien, puisque la Fanfare de la Croix-Bleue, c'est d'elle qu'il s'agit, a été signalée par Ch. Grobet avant le vote au bureau du Conseil municipal. Ce petit procès d'intention de la part des bourgeois était fort déplaisant.

## M. RAISIN ET L'ATHLÉTISME

L'aménagement des installations de tennis et d'athlétisme du stade de Champel requiert un crédit de 1 million 358 000 fr. Cette somme est acceptée finalement par tous les partis, mais, entre-temps, les communistes avaient proposé de renvoyer le projet au Conseil administratif. Ils se sont plaints que les vestiaires du stade étaient dans un état lamentable et que la construction d'une nouvelle « baraque » ne résoudrait pas la question. Pour Cl. Ketterer, conseiller administratif socialiste, il ne s'agit pas de baraques, mais de pavillons qui servaient d'école auparavant. Donc tout à fait dignes des sportifs.

## A LA SOUPE, LES GOSSES

Arrive la discussion d'un crédit de 3,78 millions pour la construction de la première étape du groupe scolaire des Allières. Crédit bien sûr accepté, mais comme il est de règle, de nombreux conseillers en profitent pour exposer leurs conceptions en matière d'école. Les femmes, M<sup>lle</sup> Marti (lib.) et M<sup>me</sup> Chiostergi s'indignent de ce que l'on ne construise pas de cuisines dans les écoles, alors que tant de mères travaillent à l'extérieur aujourd'hui. Pour André Clerc (soc.), il faut prévoir plus d'emplacements de parkings pour les voitures des maîtres. Claude Ketterer répond que c'est la tâche de l'Etat ; la ville ne construit que les écoles.

Une discussion s'engage encore au sujet des Rencontres internationales qui sont violemment prises à partie par le Parti du travail. Claude Bossy (soc.) pense qu'un certain « académisme » s'est installé et il espère qu'à l'avenir les thèmes et les orateurs seront mieux choisis. C. A.

UNE PROFESSION DIFFICILE  
MUSICIEN D'ORCHESTRE

Les diverses polémiques qui ont eu lieu pendant et après les dernières séances du Conseil municipal genevois concernant l'Orchestre de la Suisse romande m'ont incité à donner quelques détails sur la profession de musicien d'orchestre et plus précisément de l'OSR. En effet, les arguments avancés par nos conseillers municipaux et les discussions que j'ai pu avoir avec des personnes de tous les milieux et de toutes cultures, m'ont démontré que fort peu de gens sont conscients des difficultés et des responsabilités que rencontre un musicien dans l'exercice de sa profession. Qu'attend-on d'un musicien d'orchestre ?

Qu'il ait fait de sérieuses études musicales avec diplôme à l'appui et ces études sont longues et coûteuses ; qu'il ait fait une sorte d'apprentissage dans un orchestre de moindre qualité et réussi le concours d'entrée pour obtenir une place à l'essai dans un orchestre tel que l'OSR. Il donnera alors le meilleur de lui-même à chacune de ses prestations (concert, opéra, enregistrement) que la musique exécutée lui plaise ou non.

## Insécurité et vie de famille

Il devra conserver cette place de par son travail, chaque prestation étant un nouvel examen et ceci jusqu'à l'âge de la retraite (65 ans). Les nerfs sont mis à rude épreuve, car le « trac » n'épargne pas les musiciens les plus chevronnés et les doigts du violoniste, les lèvres du trompettiste ou le souffle du tromboniste sont un souci constant pour tous les musiciens. D'autre part, les caisses de retraite sont à l'état d'embryon. Un musicien âgé de 70 ans, après 43 ans d'activité à l'OSR touche une retraite de 280 fr. par mois !

Les concerts et les représentations d'opéra ayant lieu lorsque la masse de la population a quitté son travail, le musicien fonctionnera le soir, les samedis et les dimanches ou les jours de fêtes, la journée étant réservée aux répétitions et aux enregistrements radio ou commerce. D'autre part, il est appelé à se déplacer fréquemment (l'OSR donne de nombreux concerts dans toute la Suisse romande et effectue également des tournées à l'étranger). Il en résulte des horaires très irréguliers et difficilement compatibles avec la vie de famille, surtout si le conjoint travaille ou si les enfants sont en âge de scolarité.

Il devra se procurer et entretenir de bons instruments. Les « cordes » possèdent des instruments coûteux à l'achat, tandis que les « souffleurs » ont des instruments variant entre 1500 et 3000 fr., mais dont la durée de vie est beaucoup plus courte (cinq à dix ans).

Il devra entretenir et renouveler sa « garde-robe » : costume de ville, costume noir, smoking noir, smoking blanc, frac et tous les accessoires de

ces costumes professionnels (chemises et ceintures de frac, de smoking, etc.).

## Horaires et salaires

A l'OSR les musiciens travaillent trente heures par semaine, mais les grands ensembles suisses et étrangers ne font que vingt-cinq heures. Comparativement aux quarante-quatre heures d'un ouvrier d'usine, cela peut paraître peu, mais en fonction de la tension nerveuse requise, c'est énorme et le travail quotidien pour maintenir la pleine possession de son instrument (une à deux heures par jour, même les jours de congé) n'est pas compris dans ces trente heures. D'autre part, les heures sont comptées d'une manière pour le moins fantaisiste ; ainsi un concert à La Chaux-de-Fonds, le musicien quittant Genève par le train de 14 h. 49 et y revenant à 0 h. 10 est compté sept heures ; un service à Lausanne, départ, 18 h., rentrée minuit, est compté quatre heures.

Le public sait-il que l'OSR assure par année environ septante concerts publics à Genève, trente à trente-cinq en Suisse romande, plus de soixante représentations au Grand-Théâtre de Genève, auxquelles il faut ajouter une trentaine d'enregistrements de disques, plus les enregistrements télévision et radio, sans compter les répétitions et les tournées à l'étranger.

Depuis quelques années, presque tous les musiciens d'orchestres sont engagés à l'année et leurs salaires varient entre 1500 et 3000 fr. par mois. A l'OSR, le salaire annuel est de 21 600 fr., soit un peu plus de 1600 fr. net par mois.

## Activités accessoires

On a beaucoup parlé des activités accessoires des musiciens. Le professeur ! Y a-t-il à Genève suffisamment violonistes, de cor pour huit cord-élèves de violon pour trente-trois nistes, etc., ce d'autant plus qu'il n'y a pas que les musiciens de l'OSR qui enseignent la musique ?

Quant à la musique de chambre, je fais partie moi-même d'un ensemble et j'ai calculé que le travail effectué l'an dernier m'a rapporté un peu plus de 3 fr. l'heure !

Voici donc énumérées quelques précisions utiles, je pense, sur cette profession méconnue et les conditions difficiles faites pour l'exercer. Elle est plus qu'un métier, une vocation. En effet, on l'oublie un peu trop souvent, le musicien est avant tout un artiste qui est au service d'un art difficile entre tous, mais magnifique, la musique. Pourtant, l'artiste musicien reste un homme, un homme qui a le droit de vivre décemment, car l'époque du musicien vivant dans la pauvreté pour servir son art doit être dépassée. J.-C. C.

## Mémento genevois

CASINO-THÉÂTRE (0 24 20 57). 20.30. « Ça claque », grande revue d'actualité en 1 prologue 7 actes et 27 tableaux de Denis-Michel et Claude Fradel ; 18 décors et 120 costumes

## La conférence d'Alva Myrdal, ministre d'Etat suédoise

## Paix, désarmement et neutralité

Au cours de sa conférence du 14 mars dernier, la déléguée suédoise à la Conférence du désarmement avait expliqué les objections de son gouvernement à la procédure suivie par les supergrands.

Au lieu de procéder par étapes et par concessions réciproques, ce qu'on aurait obtenu si l'on avait commencé par interdire tous les essais nucléaires, puis la production de matériel fissile utilisable à des fins belliqueuses, et enfin la prolifération ; les Grands ont voulu imposer aux non-nucléaires un désarmement unilatéral (voir le « Peuple—La Sentinelle » du 13 mars 1968).

Ainsi, l'on met les pays non nucléaires en état d'infériorité sans leur donner de contrepartie. Il ne fait pas de doute que l'Inde eût signé un traité sur l'interdiction des essais, alors que sa participation au traité de non-prolifération est incertaine.

Et A. Myrdal de souligner encore la décisive contribution des Etats non nucléaires qui ont su opposer le maximum de résistance à la pression des Grands super-sans-gène.

## L'atome: un truc pour exploiter davantage le tiers monde ?

Le point le plus controversé — hier à Genève comme sans doute demain à New York — est celui qui exige l'interdiction de toutes les explosions nucléaires, y compris celles destinées à des projets pacifiques (de génie civil: percement de canaux ou exploitation de ressources naturelles souterraines ou sous-marines en pétrole, gaz, minerais inaccessibles sans utilisation de l'atome). Ce problème, en apparence technique, recouvre des préoccupations mercantiles: le monopole économique que les Supergrands s'assurent leur permettrait d'imposer leurs conditions aux pays en voie de développement. Or, ce sont ces pays qui possèdent de telles richesses et le libre jeu du marché doit être neutralisé en vue de favoriser le tiers monde. Là encore, les petits pays, les non-nucléaires, les non-alignés et les neutres ont un rôle de contrepois à jouer.

Avant de donner la parole à Alva Myrdal elle-même pour qu'elle nous explique la différence entre les neutralités suédoise et suisse, relevons la foi profonde placée par la Suède en l'ONU, dans l'œuvre de désarmement et dans la coopération internationale, nécessaire si l'on ne veut pas que notre monde soit la proie de deux Supergrands égoïstes ou irresponsables. F. N.

## Suède et Suisse: neutralités comparées

Il faut reconnaître que les concepts de neutralité de la Suède et de la Suisse ne sont pas parfaitement identiques. Je maintiens, toutefois, qu'ils sont comparables sur le plan d'une notion de neutralité qui s'est progressivement élargie dans un sens que l'on pourrait qualifier d'idéologique ou plutôt d'éthique, pour arriver à signifier plus ou moins en matière internationale d'ordre général, « impartialité ». C'est de là que notre participation à maintes œuvres internationales — activités de la Croix-Rouge, par exemple, ou rôle de médiateur — tire sa valeur.

En outre, nos notions se rejoignent par rapport au principe de neutralité dans l'optique de la guerre, en ceci qu'elles commandent à nos pays de rester en dehors des luttes violentes.

Il existe sans nul doute une différence marquée dans l'interprétation politique du terme de « neutralité » en temps de paix, la conception suisse étant plus absolue, tandis que la suédoise se définirait plus adéquatement par le terme de simple « non-alignement » à l'égard des blocs militaires. Ce point prend de l'importance dans le contexte des Nations Unies; notre déclaration officielle sur une politique étrangère de non-alignement a été formulée, en fait, à l'occasion du débat parlementaire sur l'adhésion éventuelle de la Suède à l'ONU. La ligne de conduite en a été exposée dans une déclaration faite par le gouvernement qui est encore au pouvoir

aujourd'hui. Le contenu comme la date — le 22 octobre 1945 — méritent de retenir notre attention. « Le peuple suédois, pour sa part, doit souhaiter chaleureusement, à la fois en raison de ses intérêts vitaux et pour des motifs idéalistes, qu'il ne se produise pas de répartition politique des Etats en groupes opposés. Nous sommes disposés à adhérer à une organisation commune de sécurité et, au cas où un conflit surviendrait, à renoncer à la neutralité dans la mesure où les statuts de l'organisation l'exigeraient. Mais si, contrairement à notre attente, une tendance au partage des grandes puissances en deux camps se dessinait, notre politique devrait consister à ne pas nous laisser entraîner dans l'un ou l'autre de ces groupes ou blocs. » Aux Nations Unies, le veto nous sauve. Mais notre attitude à l'encontre de toute création de blocs est plus générale.

Il me semble incontestable que cette même conclusion essentielle serait valable pour toutes les perspectives qui s'ouvrent sur l'instauration d'un ordre pacifique du monde: un tel ordre est simplement inconcevable si nous continuons à accepter l'image d'un monde divisé de façon permanente en blocs opposés — deux, auxquels un troisième ne tardera pas à s'ajouter — et où un petit nombre de nations comme les nôtres essayent de rester hors de ces enclos. Aucun problème ne pourra trouver de solution valable à long terme tant que nous penserons le monde en ces termes.

ALVA MYRDAL.

## Genève en bref

**LE PLUS HAUT ÉLÉVATEUR DU MONDE.** — La plaine de Plainpalais connut une très forte fréquentation de visiteurs attirés par l'air de port de mer que lui confèrent les innombrables grues dressant leur long bras vers le ciel. Parmi ces dernières, signalons la présence d'une « première » très attractive avec l'élevateur à nacelles le plus haut du monde (30 m.). Mentionnons aussi, le très grand succès remporté par l'exposition rétrospective de vieilles voitures présentées dans la halle gonflable par une grande marque transalpine.

A l'intérieur du salon, l'affluence fut naturellement très forte et tous les secteurs firent l'objet de visites et de marques d'intérêt innombrables. Notons la faveur spéciale dont bénéficient les poids lourds, spectaculaires et impressionnants, dont la carrosserie et l'aménagement des cabines montrent toute l'évolution des con-

ceptions techniques, ainsi que le souci d'améliorer la sécurité et le confort des chauffeurs.

Pour leur part, les exposants japonais, au nombre de trente-six, et ceux des pays de l'Est, en totalisant seize et cinq nations, connaissent également de large manière les faveurs du public.

**LE COLLÈGE MODERNE ORGANISE UNE EXPOSITION DE TRAVAUX D'ÉLÈVES.** — Destiné à disparaître par suite de l'extension du Cycle d'orientation, le Collège moderne, rue d'Italie 5, organise pour la dernière fois une exposition de travaux d'élèves ouverte au public, vendredi 29 mars 1968, de 16 h. à 18 h. et samedi 30 mars, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Elle sera agrémentée par la représentation du « Commissaire est Bon Enfant », de G. Courteline et de chœurs parlés.

## CHRONIQUE VAUDOISE

## CHRONIQUE LAUSANNOISE

**QUAND LE LIVRE VA A LA RENCONTRE DU LECTEUR.** — Depuis quelques jours, le quartier de Montriod dispose de la première succursale de la Bibliothèque municipale, installée au rez-de-chaussée du temple. On se souvient que la ville de Lausanne avait mis en service, il y a quelques années, un bibliobus qui a immédiatement connu un succès retentissant. Encouragées par cette expérience, les autorités ont décidé d'aménager des bibliothèques de quartier pour rendre service aux lecteurs et susciter l'intérêt envers la culture.

Cette première succursale de la Bibliothèque municipale des Terreaux a été inaugurée en présence de M. Jaccottet, municipal des Ecoles, et de M<sup>me</sup> S. Grin, directrice de la bibliothèque. Elle comprend six mille volumes, dont deux mille pour enfants. Les locaux s'étendent sur une superficie de 220 m<sup>2</sup>. L'ensemble est agréable et accueillant. Les habitants de Sous-Gare n'auront plus qu'à se plonger dans un « bouquin » pour se délasser et s'instruire. K. Sch.

**POUR ÉLARGIR.** — La Municipalité de Lausanne demande au Conseil communal par voie de préavis un crédit de 246 000 fr. pour l'élargissement du chemin public du Communet, à Vers-chez-les-Blanc. Ce projet de correction s'effectuerait sur une longueur de 300 m., portant l'élargissement de la chaussée à 5 m. 50 avec la création d'un trottoir de 1 m. 50 de large.

**NOUVEAU DIRECTEUR AU COLLEGE PROTESTANT ROMAND.** — Le professeur Yves Le Pin, expert en physique, quittera bientôt la direction du collège protestant romand de la Châtaigneraie à Founex, après avoir occupé cette fonction pendant une dizaine d'années. Pour le remplacer, le Conseil de direction a fait appel au professeur Pierre-Louis Bieler, de Commugny, géologue et spécialiste de la météorologie. Né en 1919, M. Bieler, actuellement vice-président du Conseil communal de Commugny, a étudié la géologie à l'Université de Lausanne puis a obtenu le certificat pédagogique d'enseignement des sciences de l'Université de Genève. Assistant de minéralogie à l'Université de Lausanne, puis météorologue aux aéroports de Dubendorf et de Cointrin, M. Bieler a aussi enseigné la géographie physique dans plusieurs écoles secondaires genevoises.

LIQUEURS Morand  
MARTIGNY



**Nouveau !**

**CROUSTILLES SURGELÉES  
GOLD STAR**

**1<sup>60</sup>** le paquet de 280 g.

**Nouveau !**

**FILETS DE CABILLAUD  
SURGELÉS GOLD STAR**

**1<sup>75</sup>** le paquet de 400 g.

**Sensationnel !**

**BANANES**

1<sup>er</sup> choix

**1<sup>20</sup>** le kilo

**Vendredi / samedi**

**ROULADE À L'ORANGE**

enrobée de chocolat **2<sup>80</sup>**

**Samedi**

**FLEUR DE SICILE**

genre « panettone » **2<sup>50</sup>**

**SANDWICH**

**1.-** au lieu de 1.20

DANS TOUS NOS MAGASINS

AVEC RISTOURNE

**MADAME LUCIE ROBERT-PORRET ET SES ENFANTS,**  
ainsi que les familles parentes et alliées,

profondément émus par les marques d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignées pendant ces jours de deuil, expriment à toutes les personnes qui les ont entourées leur reconnaissance et leurs sincères remerciements.

Les présences, les messages ou les envois de fleurs leur ont été un précieux réconfort.

Favorisez les annonceurs de notre journal

**Coutellerie N. DEFAGO**



La Chaux-de-Fonds  
Neuve 8  
Tél. 2 21 74

NOUS CHERCHONS:

## une secrétaire

**Qualités professionnelles:**

- \* connaissance parfaite du français
- \* si possible connaissance de l'allemand
- \* habile sténodactylographe
- \* aptitudes pour l'organisation administrative

**Qualités personnelles:**

- \* bonne culture générale
- \* discrétion
- \* esprit d'initiative

**Nous offrons:**

- \* ambiance de travail agréable
- \* nombreux avantages sociaux

Entrée immédiate ou date à convenir.

Adresser offres manuscrites sous chiffre C. 7598 au bureau du journal.

**FABRIQUE RUEGG - Rue du Nord 135**  
**2500 LA CHAUX-DE-FONDS - Tél. 059 / 2 83 44**

CHERCHE pour entrée à convenir:

**mécaniciens  
aides-mécaniciens  
jeune homme**

en vue d'être formé pour divers travaux.

Faire offres ou se présenter aux bureaux de la fabrique.

**théâtre abc**  
serre 17 la chaux-de-fonds

Vendredi 22 mars, à 20 h. 30  
Samedi 23 mars, à 20 h. 30

**LE PETIT THÉÂTRE DE CONFIGNON**  
présente en création à la scène

**Le Procès pour l'Ombre de l'Ane**  
de Fr. DURRENMATT

Prix des places: Fr. 5.— et 6.—

location: librairie abc Jaquet-droz 29, tél. 357 57  
et une heure avant chaque représentation à la  
caisse du théâtre abc tél. 372 22

## VAUD

### Au Conseil communal d'Yverdon

La première séance de l'année s'est déroulée sous la présidence de Jean-Louis Miéville (POP) le jeudi 7 mars. Cette séance, très animée, ne s'est terminée qu'à 23 h. 30.

Le président rappela tout d'abord la mémoire d'Edouard Borgognon, huissier, décédé dans un accident.

Dans son discours présidentiel, il félicita le camarade Marcel Jaccoud, président sortant, pour son excellent travail. Il souhaita également la paix dans le monde et la fin d'une guerre inutile au Vietnam.

La Municipalité, en réponse à une interpellation du camarade Louis Mayet, se propose de faire des essais de toilettes pour chiens. Ces installations sont prévues dans quatre quartiers de la ville. Espérons que cette mesure nous permettra de marcher les yeux fermés sur nos trottoirs.

Quatre membres du conseil ayant démissionné, il est procédé à l'assèment de leurs remplaçants. Ce sont les camarades Albert Widmer et Max Bulliard, MM. J.-C. Hefti (lib.) et J. Kiener (rad.).

Pour remplacer l'huissier décédé, le bureau du conseil propose M. J.-L. Ducret, employé au Contrôle des habitants.

**790 000 FRANCS POUR  
LA TRANSFORMATION  
DE L'IMMEUBLE DU CAFÉ  
DU CHATEAU**

Ce crédit a été accordé par une forte majorité, après de nombreuses

discussions. Rappelons que cet immeuble a un besoin urgent de rénovations et que les conditions de salubrité sont tout juste acceptables.

Un amendement de Willy Dougoud (POP) demandant d'accorder un crédit de l'ordre de 300 000 fr. environ, est repoussé. Cette solution avait été entrevue dans le préavis municipal, malgré les dénégations du syndic Martin qui lui s'en tient uniquement à l'arrêté final. Après la longue énumération du municipal Perrin (lib.) sur les possibilités de travaux avec le montant de l'amendement, nous ne pouvons qu'être convaincus que cette somme suffirait amplement, surtout dans la situation financière où se trouve la commune. La majorité en a pensé autrement...

Le camarade Louis Ducret demanda l'avis de la Commission des finances, ceci à deux reprises pour avoir une réponse. Cette commission, par la voix de son président Roger Freymond (rad.), s'opposait totalement et unanimement à cette demande de crédit. Lors du vote, on a pu constater que les membres bourgeois de cette commission s'abstenaient de voter. Peut-être que si un trouble-fête n'était pas venu leur demander leur avis, ils auraient voté pour !

Plusieurs camarades pour ou contre prirent encore la parole sur ce sujet.

**REVALORISATION  
DES TRAITEMENTS  
DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le projet municipal présenté a été auparavant accepté par la VPOD. Il s'agissait en même temps d'une revalorisation des traitements et d'une réadaptation de l'échelle des traitements. Le camarade Louis Ducret déposa un amendement demandant une égalité des taux de revalorisation et le vit repoussé par une grande majorité.

**RÉAJUSTEMENT DES RETRAITES  
DU PERSONNEL COMMUNAL**

A la suite d'une motion, la Municipalité propose des minima annuels de 6000 fr. pour les veuves, de 7200 fr. pour les veufs et de 8400 fr. pour les couples. Le préavis est accepté sans discussions ni oppositions.

**ENFIN UNE PLACE D'ARMES  
PROPRE !**

Des générations en ont discuté. Jamais l'unité n'avait pu se faire et cette place, face à la gare, était devenue un véritable borborygme, un vrai marécage, en un mot une honte.

La Municipalité demandait un crédit de 94 000 fr. pour y faire des places de parc pour voitures, en une étude partielle.

La commission chargée d'étudier ce préavis fut beaucoup plus entreprenante. Elle étudia un projet d'ensemble de la place et demandait un crédit

de 334 000 fr. pour le réaliser, crédit qui fut admis.

Ce projet prévoit 515 places de parc, une zone de gazon de 4000 m<sup>2</sup> au centre. De plus, toutes les dispositions ont été prises pour placer les manifestations traditionnelles: le cirque, le Comptoir yverdonnois, l'Abbaye, les cantines, etc.

Rappelons que le camarade Julien Mercier avait déposé une motion en 1958 pour la réfection de cette place. Il a dû attendre dix ans pour voir son vœu se réaliser.

**DESTRUCTION DES ORDURES**

Trente-deux communes environnantes ont déjà demandé leur admission à une association pour la construction d'une usine d'incinération. Afin de permettre de continuer les études dans ce but, un crédit de 10 000 fr. est accordé.

**ADMISSION  
DANS LA BOURGEOISIE**

Le rapport, présenté par le camarade Pierre Baudraz est accepté. De ce fait, M. Hubert Münch-Clerc et sa famille sont admis à la bourgeoisie d'Yverdon.

**PREMIER BOURGEOIS  
D'HONNEUR DE LA COMMUNE**

Sur proposition de la Municipalité, le conseil, par acclamations, nomme bourgeois d'honneur de la ville d'Yverdon, ceci pour la première fois dans l'histoire, M. Léon Michaud. M.

Michaud est un vieil Yverdonnois, connu de tous. Après avoir été directeur du Collège secondaire, il aurait pu prendre une retraite méritée. Non pas, il allait mettre tout son savoir, et il est vaste, au service de la commune. Il fut pendant de nombreuses années responsable de la bibliothèque placée dans le château. Puis, inlassable, il classa tous les documents et les archives de la commune. Nous pensons que seul un homme possédant son érudition pouvait venir à bout d'un tel travail.

**ANTENNE COLLECTIVE DE TV**

A la suite d'une étude, la Municipalité demandait un crédit de 2 millions 400 000 fr. à titre de capital de dotation pour la création d'une antenne collective pour la ville. Les raccordements se feraient à tous les immeubles où des téléspectateurs seraient désireux d'avoir de nombreux programmes très nets.

La commission proposait de confier ce travail à une entreprise concessionnaire de la place qui prendrait tous les travaux à sa charge. Cette solution est acceptée à la quasi-unanimité. La commune n'aura donc pas d'investissement à faire.

M. Albert Lavanchy (lib.) essaya de soutenir le préavis municipal avec la demande de crédit. La Municipalité s'était ralliée au projet de la commission. Il essaya même de faire croire qu'à l'heure actuelle la TV était «une œuvre sociale». Il se fit remettre en place par ses collègues de parti qui eux n'en étaient pas encore là.



## NOUVELLES ÉTRANGÈRES

## Tel Aviv: Israël attaque des centres de sabotage

Des unités israéliennes ont lancé ce matin des attaques contre des centres de saboteurs de l'organisation El Fatah, situés en territoire jordanien, annonce un porte-parole de l'armée israélienne. Le porte-parole a ajouté que ces attaques étaient dirigées contre des centres connus de l'organisation El Fatah, en territoire jordanien.

Les opérations sont actuellement en cours.

Les troupes israéliennes regagneront le territoire israélien dès qu'elles auront terminé leurs opérations contre les camps de saboteurs, a déclaré un porte-parole militaire, précisant que les opérations qui avaient commencé à 5 heures (locales) progressaient de façon satisfaisante.

## MEETINGS OUVRIERS EN POLOGNE

Cent cinquante mille ouvriers et travailleurs de diverses entreprises se sont réunis mercredi à Lodz pour protester contre les récents troubles de Varsovie, annonce l'agence Pap.

Des slogans tels que « Nous réclamons le châtiement exemplaire des instituteurs des troubles de Varsovie », « Nettoyer l'administration de tous les sionistes » et « Vive l'URSS — bastion invincible de la paix » s'élevaient en gros caractères sur les ban-

deroles portées par les participants, précise l'agence de presse polonaise.

« Nous nous solidarisons de tout cœur avec la classe ouvrière de Varsovie et des autres régions de la Pologne et condamnons avec elle les politiciens démagogues. Avec les ouvriers de toute la Pologne nous défendrons les réalisations acquises au cours des vingt-trois années de la Pologne populaire », ont déclaré notamment les orateurs.

## Renforts américains pour le Vietnam



Le Gouvernement américain est sur le point d'envoyer au Vietnam 35 000 hommes au-delà du plafond de 525 000. Les modalités de l'envoi de ces renforts au général Westmoreland n'ont pas encore été décidées. Notre photo montre des Américains se retranchant à Khe Sanh pour échapper au feu de l'artillerie du Vietcong qui les surprend jour après jour.

## Au congrès socialiste de Nuremberg

A l'avenir, les efforts des socialistes d'Allemagne occidentale en politique étrangère seront davantage axés sur la compréhension avec l'Europe orientale.

Le congrès du parti a voté mercredi à Nuremberg, avec une seule et unique abstention, une série de propositions pour le remplacement des blocs actuels par une coopération bilatérale et multilatérale ayant pour but un système de sécurité en Europe.

Le vice-chancelier Willy Brandt a souligné à ce propos qu'on était au commencement d'un processus de nouvelles relations entre les pays d'Europe occidentale et d'Europe orientale, sur le plan économique et dans d'autres domaines. Il s'est de nouveau prononcé pour une reconnaissance de la ligne Oder-Neisse jusqu'au règlement définitif du problème par un traité de paix. W. Brandt a aussi préconisé une diminution des forces classiques et nucléaires dans les deux camps. Il a qualifié de « politique exemplaire » la réduction des troupes alliées en Allemagne fédérale et la modération du budget militaire de Bonn. Enfin, il a souhaité des décla-

clarations de renonciation à l'usage de la force entre l'Allemagne et les pays de l'Est.

Les 300 délégués au congrès socialiste ont répondu « oui » à la quasi unanimité au traité sur la non-dissémination des armes atomiques, le gouvernement de Bonn étant toutefois invité à sauvegarder les droits de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le domaine civil.

Dans une résolution acceptée à l'unanimité, le Parti socialiste de l'Allemagne fédérale demande l'arrêt des bombardements aériens américains au Vietnam du Nord et la renonciation, de part et d'autre, à une solution militaire du conflit. « En renonçant à une solution militaire au Vietnam, les Etats-Unis ne porteront pas atteinte à notre confiance dans leur garantie, sans laquelle il n'y a pas de sécurité pour l'Europe, l'Allemagne fédérale et Berlin. »

Notons que les fonctionnaires socialistes Ristock et Beck, qui avaient été exclus du parti pour leur participation à une manifestation antiméricaine à Berlin-Ouest, ont été pratiquement réintégrés.

## JOURNÉE INTERNATIONALE pour l'élimination de la discrimination raciale

Aujourd'hui, 21 mars, n'est pas seulement le jour du printemps.

C'est ainsi la date qu'a choisie l'Assemblée des Nations Unies pour observer, chaque année, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

En 1968, Année internationale des droits de l'homme, cette journée revêt une signification toute particulière.

Si l'Assemblée de l'ONU a fixé à ce jour la commémoration de cette journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, c'est en raison du tragique anniversaire de la révolte des Africains de Sharpeville, le 21 mars 1961. Mais le racisme n'est pas limité à un seul pays. Si odieuse que soit la formule de l'apartheid, c'est une lèpre qui ronge à peu près chaque pays, et qui dresse partout Blancs contre Noirs, Jaunes contre Jaunes, Noirs contre Jaunes, Blancs contre Blancs, Noirs contre Noirs. Racisme, le partage des Etats-Unis en deux populations inégales selon le critère de la couleur. Racisme, les restrictions britanniques à l'immigration des Asiens chassés du Kenya. Racisme, la guerre des non-Ibos contre les Ibos du Nigéria. Racisme, la terreur contre les Chinois en Malaisie, à Singapour, en Indonésie.

Racisme, les manifestations antisémites de Varsovie...

La liste n'est pas exhaustive, mais elle souligne combien la discrimination

raciale est facteur de conflits aujourd'hui. Certains se demandent même si le racisme, avec ses composantes sociales, économiques et culturelles, ne va pas demain causer une guerre mondiale, le soulèvement général des non-Blancs non nantis contre les Blancs.

Comme le proclame une déclaration sur la race et les préjugés raciaux, élaborée par un comité d'experts de l'Unesco, il y a six mois « le racisme entrave le développement de ses victimes, pervertit ceux qui le mettent en pratique, divise les nations au sein d'elles-mêmes, aggrave la tension internationale et menace la paix mondiale. »

Or, ces experts détruisent le préjugé selon lequel le racisme aurait une base scientifique.

Voici ce qu'ils proclament:

a) Tous les hommes qui vivent de nos jours appartiennent à la même espèce et descendent de la même souche.

b) La division de l'espèce humaine en « races » est en partie conventionnelle ou arbitraire, et elle n'implique aucune hiérarchie de quelque ordre que ce soit. De nombreux anthropologues soulignent l'importance de la variabilité humaine mais pensent que les divisions « raciales » ont un intérêt scientifique limité et qu'elles ris-

quent même de conduire à une généralisation abusive.

c) Dans l'état actuel des connaissances biologiques, on ne saurait attribuer les réalisations culturelles des peuples à des différences de potentiel génétique. Les différences entre les réalisations des divers peuples s'expliquent entièrement par leur histoire culturelle. Les peuples du monde d'aujourd'hui paraissent posséder des potentiels biologiques égaux leur permettant d'atteindre n'importe quel niveau de civilisation.

Le racisme falsifie grossièrement les connaissances relatives à la biologie humaine.

Le racisme a donc une base sociale, psychologique, des racines historiques, sociologiques et plus souvent encore des causes économiques et sociales.

Il faut lutter contre les conditions sociales qui donnent naissance au préjugé, dès l'école.

Toutes les sciences sociales doivent se mobiliser en vue de l'élimination de cette indignité humaine.

C'est un devoir particulièrement urgent en cette année où l'on célèbre la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, l'un des rares instruments permettant une lutte efficace contre la discrimination raciale... à condition d'être mise en œuvre et relayée par des législations nationales (que pensent nos hôtes siciliens de la nôtre ?)

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »  
F. N.

## APRÈS LA GUERRE DU LAIT

(Suite de la première page)

Oui, comme tu l'en souviens, notre groupe avait chargé Otto Schutz de présenter une proposition d'amendement afin de mieux pouvoir protéger les intérêts des petits paysans. Le but était l'échelonnement de la retenue en faveur des petits producteurs livrant moins de 25 000 litres de lait par an. Malheureusement, les intérêts des grands paysans l'emportèrent une fois de plus et le Conseil national rejeta l'amendement socialiste par 80 contre 56 voix.

Voudrais-tu nous dire, pour terminer cet entretien, quelles sont tes conclusions quant à l'ensemble de ce débat laitier ?

Le lait étant, presque par définition, un produit de première nécessité, il est particulièrement difficile d'en augmenter la consommation. Il devient dès lors indispensable, puisque son écoulement sur le marché

intérieur est stable, de limiter sa production au besoin réel du pays. Par contre, si l'un ou l'autre des produits laitiers devait obtenir un succès particulier, il ne serait sans doute pas compliqué d'en augmenter la production.

Nous nous trouvons ici au centre des problèmes de l'économie agricole et laitière. Il est hors de doute que l'agriculture constitue un des éléments de la défense nationale et il est cependant difficile d'expliquer, en 1968, qu'elle ne saurait être comparée sans autre à une branche de l'économie dépendant directement de la loi de l'offre et de la demande, d'une économie de marché. Ces lois sont inéluctables dans notre système actuel; elles ne sauraient être valables pour tous les producteurs à l'exception de ceux qui appartiennent au secteur agricole. Il s'agit là bien certainement d'un principe de base qui, dans le cadre d'une économie

nationale, ne peut être appliqué à la lettre dans le cas concret qui nous occupe, car il aboutirait à un effondrement des prix.

De plus, il s'agit encore de tenir compte du fait que certaines régions de notre pays ont une agriculture essentiellement centrée sur la production laitière et que les conditions climatiques et d'altitude ne permettent pas toujours la reconversion de la production selon les impératifs du marché. Ces régions-là seraient donc durement et injustement touchées par une diminution sans compensation du revenu laitier.

Sur ce, nous te remercions, René Felber, d'avoir apporté ces précisions sur la complexité du problème laitier et des problèmes de l'économie agricole, précisions qui vont permettre à nos lecteurs de compléter valablement leur information.

Propos recueillis par Jean Riesen.

## Gomulka et les événements politiques

Le chef du parti polonais, Wladislaw Gomulka, a tenu un discours à propos des événements politiques les plus récents de son pays. Il s'est présenté devant 3 000 fonctionnaires du parti, au hall du congrès du Palais de la culture de Varsovie. Notre photo: de gauche à droite: M. Spychalsky (ministre de la Défense), Z. Klisko (membre du Comité central), W. Gomulka (premier secrétaire du parti), J. Kepa et E. Ochab, hauts fonctionnaires du parti.



## EN QUELQUES LIGNES

● PRAGUE. — Le praesidium de l'assemblée nationale tchécoslovaque a accepté, au cours de sa réunion de mercredi soir, la démission de M. Michel Chudik, vice-président de l'Assemblée nationale, annonce l'agence Ceteka.

● MADRID. — Neuf Espagnols accusés d'avoir créé une cellule communiste dans le faubourg madrilen de Carabanchel ont été condamnés par un tribunal de Madrid à des peines d'un à treize ans de prison. Le principal prévenu était Luis Perez, chef du groupe, qui s'est vu infliger treize ans de détention pour association illégale et propagande illégale.

● PARIS. — Cinq déserteurs de l'armée américaine et quatre réfractai-

res américains se sont rendus à la Préfecture de police de Paris pour y recevoir une autorisation provisoire de séjour et une carte de travail.

● COPENHAGUE. — Le metteur en scène danois Carl Dreyer est mort à Copenhague, à l'âge de 79 ans. Il était le metteur en scène du premier film sur « Jeanne d'Arc » qu'il avait réalisé à Paris en 1927, à l'époque du muet.

● TEL-AVIV. — Le général Dayan, ministre israélien de la Défense, a été blessé accidentellement à la tête, à Holon, près de Tel-Aviv. Le général a été blessé alors qu'il se livrait seul, comme d'habitude, à des fouilles archéologiques. Il a été pris sous un éboulement et ce n'est qu'après beau-

coup d'efforts que des ouvriers, travaillant à un chantier voisin, sont parvenus à le dégager.

● PARIS. — La crise du dollar et de la livre qui se développe actuellement démontre que l'actuel système fondé sur le privilège des monnaies de réserve est non seulement inéquitable, mais désormais inapplicable, a déclaré le général de Gaulle, au Conseil des ministres.

● NEW YORK. — Le comportement des Etats-Unis à l'égard de la junte au pouvoir en Grèce ne cesse d'apporter à celle-ci un soutien officiel, a déclaré mercredi à New York M. Andreas Papandréou, qui a vivement déploré l'attitude américaine dans cette affaire. « La reconnaissance officielle par le Gouvernement américain d'un régime brutal et dictatorial a-t-il poursuivi, a provoqué un choc

aussi bien pour les forces démocratiques de notre pays que pour le peuple grec en général. »

● LONDRES. — La trésorerie a confirmé mercredi soir que Roy Jenkins, chancelier de l'Echiquier de Grande-Bretagne, se rendra les 4 et 5 avril prochain à Washington, sur l'invitation de M. Henry Fowler, secrétaire américain au trésor, pour discuter des questions d'intérêt commun et notamment des problèmes monétaires mondiaux.

était vice-président de la République et vice-président du Conseil.

● GUATÉMALA. — « Tout ce que je peux vous dire, c'est que je suis heureux », a déclaré Mgr Mario Casariego, archevêque du Guatemala, aux prêtres réunis au palais archi-épiscopal et qui l'attendaient à genoux.

Le prélat, qui avait été enlevé en pleine ville samedi dernier, a été re-

trouvé mercredi après midi à Quezaltenango. Il avait été abandonné dans un quartier éloigné de la ville, avec le chauffeur de la nonciature, Demetrio Reyes, qui avait disparu en même temps que lui. L'archevêque se rendit à la cathédrale et se mit en contact avec le vicaire du diocèse, qui annonça immédiatement la bonne nouvelle aux autorités de la capitale.

● DEGGENDORF. — Cinq enfants et leur mère ont péri dans l'incendie d'une baraque mardi soir, à Deggen-dorf, près de Regensburg, en Bavière.

● PRAGUE. — Le praesidium de l'Assemblée nationale tchécoslovaque a déclaré à la presse le général Josef Cepicky, chef adjoint de l'organisation militaire du Traité de Varsovie, dont les propos sont cités par l'agence Ceteka.